



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ILLE-ET-VILAINE

# RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT EN ILLE-ET-VILAINE

Année 2012







Chaque année, en application de l'article L.3121-26 du Code général des collectivités territoriales, le Préfet présente devant le Conseil général un rapport sur l'activité des services de l'Etat dans le département au cours de l'année écoulée.

Cette année comme les précédentes, l'activité menée par ses services souligne l'engagement de l'Etat en faveur de la promotion des territoires. Parmi les axes prioritaires, quelques actions stratégiques se dessinent :

- Les services de l'Etat se sont employés à soutenir l'activité économique. Les services publics locaux de l'emploi mènent une action concertée afin de soutenir la reprise et d'accompagner l'accès ou le retour à l'emploi. Les services de l'Etat ont mobilisé toute leur expertise économique, notamment en évaluant les besoins en compétences et les métiers recherchés par les employeurs ainsi qu'en conduisant diverses actions de soutien des entreprises locales.
- La revitalisation des territoires suppose également que l'Etat assure pleinement son rôle de garant de la cohésion sociale. Dans ce contexte, une attention particulière a été portée à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes au travers d'outils d'accompagnement dans l'emploi et du dispositif Sortir de la rue. Cette garantie du lien social a également pris la forme d'opérations de rénovation urbaine dans les quartiers de Rennes, de Saint-Malo et de Fougères ainsi que de l'aide apportée aux plus vulnérables avec le plan d'action dédié au pilotage de l'allocation adulte handicapé.
- Les services de l'Etat n'en consacrent pas moins d'énergie à l'exercice de leurs missions régaliennes. A ce titre, un effort particulier a été mené pour circonscrire la délinquance. L'accélération du rythme des opérations de prévention et de contrôle contre la délinquance ainsi que la dynamisation des échanges entre services de police et de gendarmerie grâce à la cellule anti-cambriolage ont vocation à répondre aux préoccupations légitimes des Bretoniens.
- La qualité de la relation que l'Etat entretient avec les collectivités territoriales en Ille-et-Vilaine fonde en même temps qu'elle nourrit l'ensemble de ces actions. C'est à cette condition que la mise en oeuvre du schéma départemental de la coopération intercommunale a permis une véritable rationalisation des structures assurant le dialogue entre communes. En conduisant à la restructuration des syndicats intervenants dans les domaines de l'eau et des déchets ménagers, ce dialogue est la garantie de la qualité des services publics dans le département.
- Cette confiance entre tous les niveaux de décision ne peut être prolongée que si l'Etat met lui-même en oeuvre les efforts nécessaires à l'amélioration du service rendu aux usagers. C'est pourquoi les services de l'Etat en Ille-et-Vilaine ont adapté leurs modes de fonctionnement au cours de l'année 2012. La labellisation Marianne de la préfecture ainsi que la volonté affirmée d'améliorer l'efficacité dans la délivrance des titres témoignent de cet engagement.

Comme chaque année, ce rapport est complété par des données financières fournies par la Direction régionale des finances publiques.

La lecture de ce rapport vous fournira, je le souhaite, une perspective renouvelée sur l'action des services de l'Etat et l'engagement de leurs agents au service de nos concitoyens.

Le Préfet de la région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,  
Patrick STRZODA



<b>1 ENCOURAGER L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET L'EMPLOI.....</b>	<b>1</b>
<b>1.1 Un engagement renouvelé pour soutenir l'emploi.....</b>	<b>1</b>
1.1.1 La conduite d'une action publique concertée sur l'ensemble du département.....	1
1.1.2 La volonté marquée de faire revenir sur le marché du travail les personnes qui en sont le plus éloignées.....	2
1.1.3 La mobilisation de l'Etat pour l'insertion professionnelle des jeunes.....	3
1.1.4 Les efforts en faveur des personnes handicapées.....	3
<b>1.2 L'accompagnement des entreprises en difficulté ou en mutation.....</b>	<b>4</b>
1.2.1 La forte sollicitation des dispositifs d'aides aux entreprises en difficulté due à la dégradation du contexte économique en 2012.....	4
1.2.2 L'expertise économique et financière des services de l'Etat au bénéfice des entreprises en difficulté..	5
1.2.3 La mobilisation des outils en faveur de la revitalisation des territoires.....	5
<b>1.3 Le soutien de l'Etat pour la modernisation de l'agriculture face aux enjeux actuels.....</b>	<b>6</b>
1.3.1 La garantie des revenus des exploitants agricoles grâce à l'octroi de subventions.....	6
1.3.2 L'accompagnement de la réorganisation de la production agricole.....	7
1.3.3 L'effort de modernisation des exploitations et le développement des pratiques environnementales...	7
<b>1.4 La qualité de l'emploi et des relations de travail, une préoccupation de l'Etat.....</b>	<b>7</b>
1.4.1 L'action de l'inspection du travail.....	7
1.4.2 L'animation du dialogue social.....	8
<b>2 ASSURER LA SECURITE DES POPULATIONS.....</b>	<b>10</b>
<b>2.1 La lutte contre la délinquance.....</b>	<b>10</b>
2.1.1 Le maintien de la délinquance en Ille-et-Vilaine à un niveau faible malgré une hausse significative en zone gendarmerie.....	10
2.1.2 La conduite d'actions de prévention et de contrôle dans le département pour le renforcement de la sécurité.....	11
2.1.3 La baisse d'activité dans le domaine de la vidéo protection.....	12
<b>2.2 La lutte contre l'insécurité routière.....</b>	<b>12</b>
<b>2.3 La prévention des risques et la gestion des grands évènements.....</b>	<b>13</b>
2.3.1 La recherche d'une efficacité optimale des politiques de prévention des risques.....	13
2.3.2 La protection des consommateurs contre les risques sanitaires.....	14
2.3.3 L'action de l'Etat pour la protection du consommateur et la régulation économique.....	14
2.3.4 La sécurité des lieux ou des établissements accueillant du public.....	15
2.3.5 La gestion de crise et des grands rassemblements.....	15
2.3.6 Les efforts renouvelés en matière de lutte contre la fraude.....	15
<b>2.4 La sécurité maritime.....</b>	<b>16</b>
2.4.1 L'évaluation de la sûreté portuaire.....	16
2.4.2 L'encadrement des activités de plaisance.....	16
<b>3 ORGANISER L'IMMIGRATION ET L'INTEGRATION EN ILLE-ET-VILAINE.....</b>	<b>17</b>
<b>3.1 L'adaptation des services de l'Etat face à l'attractivité du département.....</b>	<b>17</b>
3.1.1 La réorganisation du service de délivrance des titres de séjours pour faire face à l'augmentation des demandes.....	17
3.1.2 La diminution des naturalisations en lien avec le renforcement de leurs exigences.....	17
3.1.3 L'intensification de la lutte contre le séjour irrégulier.....	18
<b>3.2 L'amélioration de l'accueil des étrangers.....</b>	<b>18</b>
3.2.1 Le rééquilibrage de la répartition régionale de la domiciliation des demandeurs d'asile.....	18
3.2.2 Les mesures pour favoriser l'intégration des étrangers.....	18
<b>4 GARANTIR LA PROTECTION DES POPULATIONS FRAGILES.....</b>	<b>19</b>
<b>4.1 Les politiques de la ville : agir en faveur des quartiers.....</b>	<b>19</b>
4.1.1 Les actions de l'Etat pour le développement des quartiers.....	19
4.1.2 Les opérations de rénovation urbaine.....	19
4.1.3 La préfiguration de la future politique de la ville.....	20

<b>4.2 Le suivi des publics vulnérables.....</b>	<b>20</b>
4.2.1 Le maintien des hospitalisations sans consentement à un niveau stable.....	20
4.2.2 Le développement de l'accès aux soins des détenus.....	20
4.2.3 Le soutien de l'Etat à la protection juridique des majeurs.....	20
4.2.4 L'accompagnement des jeunes les plus en difficultés : le dispositif « sortir de la rue ».....	21
4.2.5 L'action volontariste en faveur des droits des femmes.....	22
4.2.6 L'organisation de l'accueil des gens du voyage.....	22
4.2.7 La mobilisation des services de l'Etat dans le cadre de la politique du handicap.....	23
<b>4.3 La politique du logement.....</b>	<b>23</b>
4.3.1 Le développement de la diversification de l'offre de logements.....	23
4.3.2 La volonté de remédier à la vétusté des logements.....	23
4.3.3 Les actions en faveur des personnes les plus démunies.....	24
<b>5 AMELIORER L'EFFICACITE DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LE DEPARTEMENT.....</b>	<b>27</b>
<b>5.1 Le service public de l'Education nationale.....</b>	<b>27</b>
5.1.1 L'attractivité du système éducatif en Ille et Vilaine : hausse du nombre d'élèves et performance scolaire exemplaire.....	27
5.1.2 La mise en œuvre d'actions éducatives ciblées sur les publics prioritaires.....	27
5.1.3 La prise en charge adaptée des situations particulières.....	28
5.1.4 L'accompagnement de la réforme des rythmes scolaires.....	28
5.1.5 Le renforcement des moyens de prévention de la violence en milieu scolaire.....	28
5.1.6 La hausse des signalements liés à l'usage et à la consommation des stupéfiants constitue une préoccupation majeure pour l'Education Nationale.....	29
<b>5.2 La promotion de la culture sur l'ensemble du territoire.....</b>	<b>29</b>
5.2.1 Le soutien financier renouvelé à la mise en valeur du patrimoine en Ille-et-Vilaine.....	29
5.2.2 Les aides à la création et à la diffusion artistique.....	29
5.2.3 La politique de démocratisation culturelle.....	30
<b>5.3 La garantie de l'exercice des libertés publiques.....</b>	<b>30</b>
5.3.1 Le soutien à la vie associative et sportive.....	30
5.3.2 L'augmentation du nombre de volontaires au service civique.....	30
5.3.3 L'organisation des élections politiques et professionnelles.....	31
<b>6 PROMOUVOIR UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE.....</b>	<b>32</b>
<b>6.1 Le soutien de l'Etat aux projets structurants pour le département.....</b>	<b>32</b>
6.1.1 La participation au financement des projets routiers en Ille-et-Vilaine.....	32
6.1.2 L'investissement dans l'amélioration du réseau ferroviaire d'Ille-et-Vilaine.....	32
6.1.3 L'implication dans la réalisation de la future ligne B du métro Rennais.....	32
<b>6.2 L'action de l'Etat pour la protection de l'environnement.....</b>	<b>33</b>
6.2.1 La protection de l'eau.....	33
6.2.2 La préservation de la biodiversité.....	34
6.2.3 La protection du milieu marin.....	34
6.2.4 La conduite d'une politique énergétique efficace.....	34
6.2.5 La prévention des risques d'atteintes à l'environnement.....	35
<b>7 VEILLER A LA QUALITE DES SERVICES RENDUS PAR L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT.....</b>	<b>37</b>
<b>7.1 L'amélioration des services rendus aux usagers.....</b>	<b>37</b>
7.1.1 La labellisation Marianne de la préfecture.....	37
7.1.2 La volonté affirmée d'améliorer la productivité des titres d'identité et de circulation.....	37
7.1.3 La modernisation au profit des contribuables.....	38
7.1.4 La transformation des systèmes budgétaire et comptable pour une gestion publique performante....	39
7.1.5 Le renforcement de la communication vers les usagers.....	39
7.1.6 Le perfectionnement de l'accessibilité des bâtiments de l'Etat.....	40
<b>7.2 L'accompagnement des collectivités locales dans la décentralisation.....</b>	<b>40</b>
7.2.1 La poursuite de la rationalisation de la carte de l'intercommunalité.....	40
7.2.2 Le contrôle de l'Etat de la régularité des actes des collectivités territoriales.....	42
7.2.3 Les dotations financières de l'Etat aux collectivités territoriales.....	43

# 1. ENCOURAGER L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET L'EMPLOI

## Point sur la situation du chômage en Ile-et-Vilaine fin 2012

L'évolution du chômage en Ile-et-Vilaine s'inscrit dans la tendance nationale. Sur l'année 2012 la demande d'emploi (catégorie A) a augmenté de +17,2 % sur le département, soit 6 170 demandeurs d'emplois supplémentaires. En catégorie A,B,C l'augmentation sur un an est de +13,9 %, soit 8 170 demandeurs d'emplois supplémentaires.

Le taux de chômage en Ile-et-Vilaine fin 2012 est de 8,5 %. Il est inférieur aux moyennes régionale et nationale (respectivement 9,9 % et 10,2 %) avec des disparités selon les bassins d'emploi (Vitré 5,8 %, Fougères 7,8 %, Rennes 8,4 %, Redon 9,6 %, Saint-Malo 10,2 %).

Des différences notables existent également selon les catégories de personnes : le chômage des jeunes a augmenté de 20,3 % en 2012 en Ile-et-Vilaine contre 13,5 % en Bretagne et 9,4 % au niveau national. Le chômage des seniors enregistre une hausse de 18,6 % pour atteindre fin 2012 le nombre de 7 473 demandeurs d'emplois de plus de 50 ans.

## **1.1 Un engagement renouvelé pour soutenir l'emploi**

### 1.1.1 LA CONDUITE D'UNE ACTION PUBLIQUE CONCERTEE SUR L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT

Les cinq services publics locaux de l'emploi de l'Ile-et-Vilaine, qui regroupent les différents acteurs en matière de politique de l'emploi (Pôle emploi, missions locales, DIRECCTE,...) et des partenaires du secteur économique, sous la responsabilité des sous-préfets d'arrondissement, mènent une action concertée afin de soutenir la reprise économique et accompagner l'accès ou le retour à l'emploi.

Parmi les actions emblématiques mises en œuvre sur les territoires :

A Rennes, les efforts ont porté en particulier sur la découverte des métiers (espace de découverte des métiers l'Exploratoire) et sur la promotion de l'alternance (« les mercredis de l'alternance »).

Des projets innovants ont été lancés au profit des publics les plus en difficultés : pour les seniors (travail en binôme d'un conseiller emploi et d'un psychologue autour de l'estime de soi), pour les jeunes issus de ZUS (CV numérique) ou pour les travailleurs handicapés (étude AFPA sur le suivi des jeunes travailleurs handicapés).

A Saint-Malo, l'accent a été mis sur la saisonnalité. Une étude pour évaluer les besoins en compétences et les métiers recherchés par les employeurs a été commandée puis réceptionnée en février 2013. Cette analyse permettra de mettre en place un plan d'action afin de sécuriser les parcours professionnels et de former des salariés.

A Fougères, des actions en faveur des entreprises locales de la filière « textile, modes cuirs » ont été mises en place : formation collective qualifiante en maroquinerie et en habillement pour 16 personnes cofinancée par Opcalia, Pôle Emploi et la Région Bretagne. Une charte d'engagement a été signée le 21 février 2012 pour 3 ans dans l'optique d'une anticipation des recrutements dans ce secteur.

A Vitré, le dispositif de parrainage mis en place par la Mission locale a permis de mettre en relation des parrains, salariés ou personnes à la retraite et des jeunes qui rencontrent des difficultés dans l'accès à l'emploi. L'animation du réseau a été confiée à un jeune recruté en service civique.



A Redon, plus de 6 900 heures ont été réalisées dans le cadre des clauses sociales sur 17 opérations commanditées par 6 maîtres d'ouvrage. 53 personnes ont bénéficié d'un contrat de travail en 2012 dans ce cadre.

Un processus de revitalisation lié à la fermeture de Faurecia a été conclu. Ainsi le centre d'appels « Meilleur contact » s'est implanté à Redon, 50 salariés ont été recrutés sur place et un projet de déconstruction automobile industrielle a été financé par l'Etat. Il s'agit d'une chaîne de démontage de véhicules permettant de les recycler à 95 %.

### 1.1.2 LA VOLONTE MARQUEE DE FAIRE REVENIR SUR LE MARCHE DU TRAVAIL LES PERSONNES QUI EN SONT LE PLUS ELOIGNEES

#### Les contrats aidés

Les publics les plus éloignés du marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en grande difficultés...) ont accès à des contrats spécifiques pour lesquels l'embauche et l'accompagnement sont encadrés et appuyés financièrement par l'Etat.

	Nombre de contrats	Montant de l'enveloppe
2009	4210	29 M €
2010	5736	38 M €
2011	4498	17 M €
2012	4401	12 M €

L'objectif d'entrées en contrats d'accompagnement dans l'emploi cofinancés pour les bénéficiaires du RSA pour l'année 2012 a été atteint (1 050) ; ce qui n'est pas le cas pour les contrats initiative emploi (80 pour un objectif de 150).

En novembre 2012, a démarré le dispositif des emplois d'avenir. Il s'agit d'emplois soutenus financièrement par l'Etat et destiné aux jeunes peu ou pas qualifiés, principalement dans le secteur non marchand mais aussi dans quelques secteurs économiques définis au niveau régional. Les jeunes bénéficient d'un tuteur et d'un parcours de formation.

#### Les structures de l'insertion par l'activité économique (IAE)

L'activité des différentes structures de l'IAE s'est maintenue en 2012. On peut noter une augmentation sensible du nombre de chantiers d'insertion qui a permis l'emploi de 50 personnes supplémentaires.

Type de structure	Nombre de structures		Nombre de postes en équivalent temps plein		
	2011	2012	2010	2011	2012
Les entreprises d'insertion	11	11	173	198	198
Les entreprises d'intérim d'insertion	5	5	8,55	6,3	6,2
Les associations intermédiaires	14	14	231	222	Non renseigné
Les chantiers d'insertion	54 chantiers pour 35 structures	64 chantiers pour 35 structures	Non renseigné	640	690

En 2012, 1 956 personnes sont sorties des IAE. Sur 1 296 sorties examinées, 23,1 % l'ont été vers un emploi durable (CDD de plus de 6 mois, CDI, création ou reprise d'entreprise), 16,04 % vers un emploi de transition



(CDD de moins de 6 mois) et 15,84 % vers une entrée en formation qualifiante, vers un CDD dans une structure IAE ou vers d'autres sorties positives. 16,93 % des personnes sorties de structures IAE en 2012 se sont retrouvées au chômage et 2,09 % sont inactives. 26 % de ces sorties n'ont pu être renseignées.

### 1.1.3 LA MOBILISATION DE L'ÉTAT POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

#### *Le contrat d'autonomie*

Créé en 2008, le contrat d'autonomie vise à accompagner vers l'emploi durable, la formation qualifiante ou la création d'entreprises des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'objectif des 690 contrats d'autonomie a été atteint en 2012. Pour la moitié des bénéficiaires, la sortie de ce dispositif est positive (emploi durable, formation, création d'entreprise). Parmi ceux-ci, 69 % ont été maintenus en emploi ou en formation au bout de 6 mois.



#### *Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS)*

Le nombre de jeunes ayant bénéficié du dispositif CIVIS a augmenté en 2012 (2 352 jeunes contre 2 124 en 2011). Ces contrats conclus avec les Missions locales ont permis à des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle de profiter d'un accompagnement renforcé vers l'emploi pour un montant total de 607 436 €.

#### *Le fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ)*

Un budget de 65 232 € a été consacré au FIPJ en 2012 (67 168 € en 2011), dont 21 648 € ont été versés au titre des aides directes aux Missions Locales et 43 584 € au titre des aides indirectes versées à des porteurs de projets désignés par les Missions Locales, tels que l'aide au permis de conduire, les actions éducatives, les préparations à l'accès au monde de l'entreprise.

#### *Les actions de parrainage*

201 jeunes ont été accompagnés en 2012 pour un montant de 61 315 €. Par comparaison, en 2011, 183 jeunes ou adultes éprouvant des difficultés d'insertion avaient été accompagnés pour un financement de 55 884 €. Chaque action de parrainage peut bénéficier d'un financement de l'Etat à hauteur de 305 €.

#### *L'arrêt du dispositif de l'école de la seconde chance*

La deuxième année d'expérimentation de l'école de la seconde chance s'est achevée en 2012. Le conseil régional n'a pas souhaité pérenniser ce dispositif.

### 1.1.4 LES EFFORTS EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES

Le plan régional d'insertion des travailleurs handicapés est désormais le plan d'action unique du service public de l'emploi et de ses partenaires et leur outil partagé. Il vise le maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

En parallèle, la DIRECCTE a financé l'accompagnement vers l'apprentissage par GRAFIC (groupement régional pour l'accompagnement, la formation et l'insertion concertée) au profit de 22 jeunes reconnus travailleurs handicapés ou susceptibles de l'être.

A partir du 1er janvier 2013, les déclarations obligatoires d'emploi des travailleurs handicapés ne seront plus traitées par la DIRECCTE mais par l'AGEFIPH (association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées).

## **1.2 L'accompagnement des entreprises en difficulté ou en mutation**

### 1.2.1 LA FORTE SOLLICITATION DES DISPOSITIFS D'AIDES AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTE DUE A LA DEGRADATION DU CONTEXTE ECONOMIQUE EN 2012

Le contexte économique est marqué par un accroissement du nombre d'entreprises en difficulté ou en mutation économique. Aussi, les dispositifs d'accompagnement à destination de celles-ci ont été largement sollicités.

#### *L'activité partielle*

Lorsque les salariés subissent une perte de salaire imputable à la fermeture temporaire de leur établissement ou à la réduction de l'horaire habituel de travail en deçà de la durée légale de 35 heures, ils peuvent bénéficier d'une indemnisation au titre du chômage partiel si cette situation est liée à la conjoncture économique. Cette allocation, versée par l'employeur, est partiellement prise en charge par l'Etat.

Le nombre d'heures chômées a augmenté fortement en 2012. Il en est de même concernant les allocations à la charge de l'Etat, après deux années de baisse consécutives. Cette forte augmentation s'explique en partie par l'accroissement des difficultés rencontrées par les entreprises du secteur de l'automobile et par la revalorisation de l'allocation intervenue le 1er mars 2012, à raison d'un euro de plus par heure chômée.

	<b>Heures chômées effectives</b>	<b>Allocations à la charge de l'Etat</b>
2009	2 333 930 heures	7 987 282 €
2010	947 153 heures	3 234 714 €
2011	570 530 heures	1 951 357 €
2012	1 710 486 heures	7 265 273 €

#### *L'activité partielle de longue durée (APLD)*

Ce dispositif complémentaire au chômage partiel, mis en place en 2009, est depuis le 1er mars 2002 pris en charge exclusivement par l'UNEDIC.

Le recours à l'APLD a connu la même évolution que le chômage partiel, puisque ce sont 37 entreprises qui y ont adhéré, contre 22 en 2011, pour un prévisionnel de 1 557 265 heures chômées.

#### *Convention FNE (fonds national de l'emploi) formation et adaptation*

Conclues avec l'Etat, ces conventions visent à favoriser l'adaptation des salariés à de nouveaux emplois pour permettre la continuité de l'emploi. Elles sont réservées aux entreprises en difficulté ou confrontées à des mutations économiques ou technologiques.

La diminution du nombre de conventions conclues dans le département (2 en 2012 pour la formation de 42 salariés contre 4 en 2011 pour la formation de 848 salariés) s'explique par le fait que les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) bénéficient, via le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, de financements spécifiques.

### L'allocation temporaire dégressive

Les entreprises procédant à des licenciements économiques peuvent conclure avec l'Etat des conventions d'allocation temporaire dégressive (ATD). Elles permettent le versement d'une allocation aux salariés licenciés et reclassés dans un emploi moins bien rémunéré afin de compenser la baisse de leur rémunération.

L'Etat a contribué en 2012 au financement de ce dispositif à hauteur de 75 023,66 € (141 454 € en 2011).

### Le dispositif GPECT (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoire)

Le dispositif de gestion territoriale prévisionnelle des emplois et des compétences, fédérant autour d'une démarche commune les différents acteurs socio-économiques, s'est poursuivi en 2012. Le montant des financements prévisionnels consacrés par l'Etat aux actions de GPECT s'élève à 315 191 € en 2012, contre 341 545 € en 2011.

Des discussions avaient été engagées en 2011 afin de permettre la signature de chartes partenariales de GPECT. Ces chartes devraient être signées en 2013 sur les territoires de Rennes, Redon, Vitré, Fougères. Par ailleurs, des contacts à l'initiative de la DIRECCTE ont été noués, afin de développer une démarche de GPECT sur le territoire de Saint-Malo.

### Les plans d'apurement des dettes fiscales et sociales accordés par la CCSF (commission départementale des chefs de services financiers)

En 2012, la CCSF a accordé 67 plans d'apurement des dettes fiscales et sociales aux entreprises en difficulté, représentant un montant de 5,8 M € (35 plans en 2011). Ces plans ont permis de préserver 1 139 emplois.

#### 1.2.2 L'EXPERTISE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DES SERVICES DE L'ETAT AU BENEFICE DES ENTREPRISES EN DIFFICULTE

Le comité départemental d'examen des difficultés de financement des entreprises (CODEFI) aide, au niveau local, les entreprises en difficulté à élaborer et à mettre en œuvre des solutions permettant d'assurer leur pérennité et leur développement. En 2012, plus de 200 entreprises confrontées à des difficultés ont fait l'objet d'un examen (191 en 2011).

Près de 50 entreprises de moins de 400 salariés ont été suivies au niveau régional par la cellule de veille et d'alerte précoce (CEVAP) pilotée par le commissaire au redressement productif. La CEVAP cherche à anticiper les difficultés des entreprises et à leur proposer des solutions globales afin d'assurer leur pérennité.

#### 1.2.3 LA MOBILISATION DES OUTILS EN FAVEUR DE LA REVITALISATION DES TERRITOIRES

La loi prévoit que les entreprises et groupes de 1 000 salariés et plus qui procèdent à un licenciement collectif affectant l'équilibre d'un bassin d'emploi contribuent à la création d'activités et d'emplois sur ce même bassin. La mise en œuvre de cette obligation prend la forme d'accords d'entreprises ou de conventions signés entre l'Etat et l'entreprise. La convention prévoit le montant de la contribution financière de l'entreprise (de 2 à 4 SMIC mensuel brut par emploi supprimé) et le type d'action de revitalisation.

### Le fonds mutualisé de revitalisation

Depuis 2009, les grands groupes peuvent abonder le fonds de revitalisation d'Ille-et-Vilaine. Ce dispositif permet de mutualiser les ressources issues des obligations de revitalisation, à l'échelle du département.

Les grands groupes de plus de 1 000 salariés, procédant à des licenciements, doivent consacrer des ressources financières pour compenser les pertes d'emplois. Le montant de ces ressources et leurs modalités d'utilisation sont définies dans une convention de revitalisation signée entre l'entreprise concernée et l'Etat.

Depuis la création du dispositif en juin 2009, 193 entreprises d'Ille-et-Vilaine ont reçu un soutien financier du fonds de revitalisation (39 en 2012). 1 358 créations d'emplois ont été soutenues (281 en 2012). Le fonds de revitalisation d'Ille-et-Vilaine a permis d'attribuer 3,5 millions d'euros de subventions, principalement à des TPE et PME industrielles (0,6 millions d'euros en 2012).

La convention cadre afférente au fonds mutualisé de revitalisation d'Ille-et-Vilaine (Fdr35) a été renouvelée par un avenant du 25 juin 2012.

### *Le fonds national de revitalisation des territoires (FNRT)*

Le FNRT est un instrument associant l'Etat, OSEO et la caisse des dépôts et consignations permettant de revitaliser des territoires touchés par des mutations économiques qui ne bénéficient pas ou peu des instruments de revitalisation classiques. Le dispositif se traduit par l'accord de prêts pour le financement de projets d'entreprises créateurs d'emplois.

En 2011, une enveloppe de 1 million d'euros avait été attribuée au pays de Redon, elle a été consommée entièrement en 2012 au profit des PME locales.

### *Focus sur la convention locale de revitalisation Etat/PSA*

Le 19 novembre 2012, une convention locale de revitalisation a été signée entre l'Etat et PSA au titre des emplois supprimés par l'entreprise dans le cadre de son plan de redéploiement des emplois et des compétences (PREC) 2009-2010. Cette convention, conclue hors du cadre du fonds mutualisé de revitalisation d'Ille-et-Vilaine (Fdr35), prévoit une contribution de l'entreprise de 3 085 616 €, correspondant à 918 emplois supprimés. Les territoires prioritaires d'intervention retenus sont La Janais, Ker Lann et la Touche Tizon, tous situés dans le bassin d'emploi de Rennes.

Suite à la commission tripartite PSA du 11 février 2013, une enveloppe de 500 000 € a été engagée, avec possibilité d'extension à 1 M €, pour soutenir la création d'emplois industriels.

Le 28 février 2013 un avenant à la Convention Cadre Nationale afférente au PREC (Plan de redéploiement des emplois et des compétences) 2009-2010 a été signé. Cet avenant prévoit, dans le cadre de la « GPEC 2012 », d'abonder la contribution de PSA de 500 à 600 000 € au titre des emplois supprimés à Rennes.

## **1.3 Le soutien de l'Etat pour la modernisation de l'agriculture face aux enjeux actuels**

### 1.3.1 LA GARANTIE DES REVENUS DES EXPLOITANTS AGRICOLES GRACE A L'OCTROI DE SUBVENTIONS

La concurrence forte qui s'exerce dans le cadre d'un marché agricole mondialisé ainsi que l'augmentation des prix des matières premières agricoles fragilisent l'activité des agriculteurs du département.

Le premier pilier de la PAC constitue une aide essentielle à leur revenu. En 2012, ont été débloqués 154 millions d'euros en faveur de 7 980 exploitations, un paiement anticipé de ces aides a été autorisé par le ministre de l'agriculture. L'importante progression des télédéclarations PAC (environ 70% des dossiers) permet un versement des aides PAC plus rapide.

En 2012, le nombre d'installations aidées a diminué de 25 % par rapport à 2011, 110 projets aidés ont vu le jour pour un financement à parité entre l'Etat et l'Union européenne.

Le déploiement des aides de crise est resté limité en 2012. 300 personnes ont bénéficié des indemnités de la calamité sécheresse 2011 pour un montant total de 400 000 €. Des aides ont également été versées aux ostréiculteurs touchés, pour la quatrième année consécutive, par la mortalité des huitres.

### 1.3.2 L' ACCOMPAGNEMENT DE LA REORGANISATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE

#### *La révision du schéma directeur départemental des structures (SDSS)*

La concurrence foncière en Ille-et-Vilaine nécessite de contrôler et d'organiser l'installation des structures. Le nouveau schéma adopté en 2012 intègre des innovations notables :

- priorité donnée à l'installation aidée ;
- priorité accordée au demandeur le plus proche des parcelles afin de faciliter la restructuration parcellaire ;
- principe d'écrêtement qui permet d'arbitrer entre confortation des exploitations existantes et projets d'installation de grande dimension.

#### *La réorganisation de la filière lait, en marche mais encore hésitante*

Deux ans avant la suppression des quotas laitiers, la relation contractuelle individualisée s'est déjà imposée entre producteurs et laiteries mais reste insuffisamment sécurisée. Les organisations de producteurs sont encore trop jeunes pour prendre le relais des accords interprofessionnels et édicter des règles collectives capables de rassurer la stratégie des éleveurs.

Les attermolements du dossier CORALIS, à Cesson-Sévigné, illustrent les difficultés des laiteries à la fois pour coller aux besoins d'un marché dont la concurrence s'affirme nettement sur les opérateurs d'amont et l'hésitation de leurs dirigeants à construire des stratégies payantes dans une filière en pleine restructuration.

L'une des réponses à l'incertitude du marché laitier de demain reste l'agrandissement des exploitations laitières. Comme ailleurs, la référence moyenne des exploitations laitières d'Ille-et-Vilaine s'accroît et dépasse désormais 361 000 litres, soit une progression de près de 7 % par an depuis plus de 10 ans. La DDTM a réalisé ainsi près de 500 transferts de références laitières au cours de 2012 entre cédants et repreneurs. Le taux de marge toujours très dispersé au sein des exploitations laitières montre cependant que d'importantes marges de progrès existent en interne.

### 1.3.3 L'EFFORT DE MODERNISATION DES EXPLOITATIONS ET LE DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

L'Etat cherche à minimiser l'impact environnemental de l'activité agricole en Ille-et-Vilaine. Les investissements de modernisation soutenus dans le cadre du deuxième pilier de la PAC portent essentiellement sur la construction des bâtiments d'élevage laitiers et sur les économies d'énergie dans le secteur hors-sol.

En 2012, 116 contrats ont été signés dans le cadre des mesures agro-environnementales.

Les services de l'Etat se sont attachés à développer les outils d'analyse territoriale des secteurs agricoles pour promouvoir le Grenelle de l'environnement. Ils assurent notamment la promotion des énergies renouvelables (méthanisation à la ferme, moyen éolien,...), veillent à la maîtrise de la demande en énergie (par exemple, le plan de performance énergétique a pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique des exploitations agricoles).

## **1.4 La qualité de l'emploi et des relations de travail, une préoccupation de l'Etat**

### 1.4.1 L'ACTION DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

En 2012, l'activité de contrôle des sections d'inspection du travail était structurée autour de cinq grands axes :

- exposition aux agents chimiques dangereux (notamment l'amiante) ;
- risques de chute de hauteur et installations sanitaires sur les chantiers de BTP ;
- fonctionnement des délégués du personnel ;
- conditions de travail des salariés sous CDD dans les activités saisonnières ;
- travail illégal (Hôtels-café-restaurants, BTP, spectacle vivant, transports, commerce, agriculture, etc.).

En 2012, le service des renseignements en droit du travail a renseigné 25 240 usagers, salariés et employeurs, soit près de 9% de plus que l'an passé.

### L'action dans le secteur du BTP

Le BTP reste le principal champ d'intervention de l'inspection du travail en Ile-et-Vilaine, tant au regard de la gravité des risques professionnels dans ce secteur d'activité (chutes de hauteur, exposition à l'amiante notamment) que de l'importance des fraudes constatées en matière de travail illégal sous toutes ses formes.

L'amélioration de la situation passe également par une politique active d'information et de formation des entreprises et le développement d'initiatives de prévention avec les différents acteurs du secteur (organisations professionnelles, organisations syndicales, etc.) :

- les services de l'Etat ont renouvelé une convention signée en 2008 avec les parquets de Rennes et de Saint-Malo, en vue de proposer à certaines entreprises verbalisées par l'inspection du travail, comme alternative à des poursuites pénales, la participation à une formation assurée par l'organisme professionnel de prévention du BTP ;
- un travail sur l'amélioration des conditions de travail sur les chantiers de rénovation du centre historique de Rennes a été engagé avec l'ensemble des acteurs (Rennes Métropole, ville de Rennes, organisations professionnelles du BTP, syndicats de copropriété, maîtres d'œuvre, CARSAT, organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics, etc.).

### L'action en matière de travail illégal

La lutte contre le travail illégal est également un champ d'intervention prioritaire de l'inspection du travail, elle a une compétence particulière pour les formes de fraude les plus complexes (fausse sous-traitance, fraude aux prestations de services internationales).

Les contrôles effectués ont permis de constater, dans plusieurs secteurs d'activité (BTP, agroalimentaire, agriculture, etc.) la multiplication des situations de prestations de services internationales, en particulier par des pays d'Europe du Sud et de l'Est. Bien que le détachement de salariés dans ce cadre soit par principe licite, l'inspection du travail a constaté régulièrement des situations :

- de fraude à l'établissement (entreprises ayant une activité principale, voire exclusive, en France qui devraient y être déclarées ou à tout le moins y avoir un établissement) ;
- de non-respect, dans le cadre du détachement, des conditions de travail prévues par la législation française (rémunération et durée du travail en particulier).

#### 1.4.2 L'ANIMATION DU DIALOGUE SOCIAL

Au-delà de l'action de l'inspection du travail, l'unité territoriale de la DIRECCTE est pleinement investie dans l'animation du dialogue social territorial, elle a ainsi suscité ou activement participé :

- aux discussions sur la mise en place d'un accord social territorial dans le secteur des entreprises de services à la personne, avant que la convention collective nationale ne soit signée ;
- au comité de suivi mis en place, à la demande de la CFDT, pour accompagner le transfert des salariés concernés par le changement de titulaire du marché des transports interurbains de voyageurs (réseau Illenoo) ;

- à la négociation de l'accord sur la fermeture dominicale des commerces de détail à dominante alimentaire dans le Pays de Fougères ;
- à la négociation du protocole d'accord relatif aux conditions de travail des salariés employés le dimanche dans la zone touristique de Saint-Malo intra-muros.

## 2. ASSURER LA SECURITE DES POPULATIONS

### 2.1 La lutte contre la délinquance

#### 2.1.1 LE MAINTIEN DE LA DELINQUANCE EN ILLE-ET-VILAINE A UN NIVEAU FAIBLE MALGRE UNE HAUSSE SIGNIFICATIVE EN ZONE GENDARMERIE

Si la délinquance en Ille-et-Vilaine est circonscrite à un niveau inférieur au niveau national, il faut noter cependant qu'elle est en augmentation. En effet, bien qu'elle soit en baisse en zone police, la délinquance est en hausse significative en zone gendarmerie aussi bien concernant les atteintes aux biens que les atteintes aux personnes. Les deux tiers des faits constatés l'ont été à Rennes.

Les taux d'élucidation sont en hausse pour la majeure partie. On relève par exemple une hausse de 4.8 points par rapport à 2011 en matière de violences crapuleuses. Ces taux sont au niveau des moyennes nationales.

#### *L'intensification des atteintes aux biens*

Les atteintes aux biens constituent les deux tiers des faits constatés. Alors qu'avait été enregistrée en 2011 une diminution forte des atteintes aux biens en zone police (- 10 %) et une légère augmentation en zone gendarmerie (+ 3 %), en 2012 la baisse en zone police s'est ralentie (- 0.99 %) et l'augmentation en zone gendarmerie s'est accentuée (+ 8.2%). 12 326 atteintes aux biens ont été constatées en Ille-et-Vilaine en 2012. Cette augmentation est en lien avec celle constatée au niveau national (+ 3.99 %)

Si certains types de vols tels les vols à main armée (- 64 % zone police) ou les vols avec violence (- 3.43 % zone police) sont moins fréquents encore en 2012, d'autres ont connu une forte recrudescence. En zone police, les vols sans violences au préjudice des femmes et les vols à la tire ont progressé respectivement de 7.38 % et de 25.84 %. En zone gendarmerie, les vols liés à l'automobile ont crû de 60,14 %.

Les services de l'Etat demeurent très attentifs à la problématique des cambriolages en zone police comme en zone gendarmerie. La hausse constatée est plus élevée en zone gendarmerie (+ 64.12 %) qu'en zone police où 217 cas supplémentaires ont été relevés en 2012 après la baisse des vols avec effraction mesurée en 2011 (+ 17.59 %). Ces évolutions sont à rapprocher des chiffres constatés au niveau national (+ 3.99 % en ZGN). Toutefois, le nombre de cambriolages pour 1000 habitants demeure moins élevé qu'au niveau national (4.44 contre 6.54) en zone police.



La gendarmerie et la police travaillent de concert afin de juguler la recrudescence des cambriolages, notamment grâce à une intensification du travail de la cellule anti-cambriolage et à une multiplication des échanges police-gendarmerie. Le dispositif opérations tranquillité vacances a permis la surveillance d'un nombre de résidences plus important que les années passées (6215 en 2012 contre 5018 en 2011).



### La hausse globale des atteintes volontaires à l'intégrité physique, en lien avec l'évolution nationale

La baisse des atteintes volontaires à l'intégrité physique entamée en 2011 s'est accentuée en 2012 (- 5.19 %) en ce qui concerne la zone police. On retient notamment une baisse marquée des violences sexuelles et notamment des viols (- 30 %).

Les services de police soulignent cependant l'augmentation des violences commises à l'encontre des dépositaires de l'autorité (+ 4.14 % contre une baisse de 17 % en 2011).

En zone gendarmerie en revanche, les atteintes volontaires aux personnes ont augmenté de 19.82 %, à mettre en parallèle de l'évolution nationale (+ 17.32 %).

### La poursuite de la baisse des infractions économiques et financières

Les infractions économiques et financières ont continué de diminuer en 2012 (- 2.94 %) malgré une hausse des infractions liées aux chèques (+ 25.15 % de falsifications et usage de chèques volés, + 83.78 % d'infractions à la législation sur les chèques).

#### 2.1.2 LA CONDUITE D'ACTIONS DE PREVENTION ET DE CONTROLE DANS LE DEPARTEMENT POUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE

Afin de maintenir la délinquance à un niveau faible en Ille-et-Vilaine, les services de police et de gendarmerie poursuivent leurs efforts en multipliant les opérations de prévention et de contrôle.

339 opérations de lutte anti-délinquance ont été réalisées en 2012. C'est 130 de plus qu'en 2011.

Outre les actions menées en milieu scolaire et les opérations tranquillité vacances, des actions spécifiques et ciblées permettent une meilleure efficacité dans la lutte contre la délinquance. Ainsi dans le cadre d'un partenariat avec la société Keolis, des dispositifs de sécurisation des voyages en transports en commun ont été mis en place dans les lieux et aux moments qui posent des difficultés, notamment les vendredis soirs dans les bus au départ de la station République afin de lutter contre les incivilités de certains jeunes gens alcoolisés.

Les opérations tranquillité sénior, bien qu'en baisse par rapport à 2011, ont permis de recenser un nombre plus important de seniors (2163 en 2012 contre 1102 en 2011). Ces opérations sont appréciées du public et plusieurs communes sont intéressées par le développement de ce dispositif.

### L'accent mis sur la lutte contre les conduites addictives

L'implication fréquente de l'alcool ou des stupéfiants dans les accidents routiers, les faits de violences et de criminalité ont conduit les autorités à mener des actions ciblées de prévention et de répression.

12 390 personnes ont été sensibilisées à l'alcoolisme et aux stupéfiants en 2012 contre 9 140 en 2011 et 8 684 en 2010 via les interventions du formateur relais anti drogue (80 interventions) en milieu fermé et ouvert.

Dans le cadre de la lutte contre l'insécurité routière, des actions préventives ont eu lieu en milieu scolaire sur les dangers des conduites addictives.

Des opérations de contrôles d'identité portant sur des infractions ciblées tels que les stupéfiants ont été réalisées (exemple : opérations coups de poing anti drogue dans les quartiers sensibles de Rennes).

Les contrôles des débits de boissons ont été multipliés, on dénombre 31 avertissements et 17 fermetures en 2012. De même que les contrôles relatifs à la vente d'alcool aux mineurs dans les supermarchés.

### 2.1.3 LA BAISSÉ D'ACTIVITÉ DANS LE DOMAINE DE LA VIDEO PROTECTION

Alors que l'activité était en hausse importante et constante entre 2009 et 2011, une baisse de l'activité est constatée en 2012 du fait notamment de la baisse des demandes émanant des établissements bancaires. 369 dossiers ont été déposés à la sous-préfecture de Redon en 2012 (510 en 2011 et 355 en 2010). 324 ont été validés, dont 275 autorisations nouvelles accordées ou renouvellements autorisés et 49 modifications d'installations autorisées. Cela représente l'installation de 2 018 caméras.

Les autorisations ont été délivrées principalement aux banques (47), commerces de proximité (63), hyper et supermarchés (42), hôtels et restaurants (38) et débits de tabac (29).

Plusieurs collectivités ont bénéficié en 2012 d'autorisations d'installation de systèmes de vidéo protection. Parmi celles-ci : Piré sur Seiche pour une salle de sports et la salle des étoiles (5 caméras) ; Rennes pour la dalle du Colombier (5 caméras) ; le Pays de Redon pour une médiathèque (4 caméras) ; Châteauneuf d'Ille-et-Vilaine pour une salle de sports (7 caméras)...

5 dossiers de renouvellement ont été autorisés, notamment à Rennes pour la régulation du trafic routier (18 caméras), la surveillance d'un local de comptage des fonds horodateurs (4 caméras), de l'hôtel de Ville (5 caméras) et du bâtiment des archives départementales (16 caméras).

## **2.2 La lutte contre l'insécurité routière**

Le nombre d'accidents corporels a continué de baisser en 2012 (- 21.84 % par rapport à 2011, - 47.69 % depuis 2005). On a dénombré 204 accidents. Il y a eu 262 blessés en 2012 (- 36.84 % par rapport à 2011, - 49.42 % depuis 2005).

En 2012 le nombre de tués sur les routes a enregistré une baisse de 29.41 % alors qu'il était en augmentation en 2011 (- 36.84 % depuis 2005) : 36 personnes tuées en 2012 contre 51 en 2011. 24 % d'entre eux étaient des motards, contre 15 % en 2011. Les jeunes de 18 à 24 ans et les personnes de plus de 65 ans représentent respectivement 37 % et 24 % des tués.

Les routes départementales demeurent les plus accidentogènes.

La diminution du nombre de victimes de la route est à mettre en lien avec les efforts menés en 2011 quant au renforcement de la prévention et des contrôles. Cette intensification s'est poursuivie en 2012 : 267 opérations de lutte contre la délinquance routière ont été organisées sur les routes du département (233 en 2011).

Des actions préventives sont menées dans les établissements scolaires. Les premières assises départementales de la sécurité routière, le 29 février 2012, ont réuni 140 personnes de tous les milieux afin de préparer le prochain document général d'orientation de sécurité routière. La « quinzaine de la sécurité routière », organisée en septembre 2012, a permis de sensibiliser 2 300 personnes.



Les conduites addictives sont devenues la cause première des accidents. La vitesse et le non respect des règles de priorité sont également parmi les causes principales des accidents. Des contrôles spécifiques des comportements identifiés comme facteur de risques dans la survenue des accidents ont été réalisés (alcool, stupéfiants, vitesse).

Dans l'arrondissement de Saint Malo, les arrêtés de suspension de permis de conduire sont liés pour 572 à l'alcool, 21 à la consommation de stupéfiants et 51 à la vitesse.

## **2.3 La prévention des risques et la gestion des grands évènements**

L'information et la sensibilisation des maires sur l'élaboration des plans communaux de sauvegarde ont permis d'accélérer le processus d'élaboration de ces plans sur l'Ille-et-Vilaine. Fin 2012, toutes les communes soumises à l'obligation d'adopter un PCS (124 communes sur 353) ont réalisé leur outil de gestion de crise ou étaient en train de le réaliser.

### 2.3.1 LA RECHERCHE D'UNE EFFICACITE OPTIMALE DES POLITIQUES DE PREVENTION DES RISQUES

#### *La prévention des risques technologiques*

Quatre plans de prévention des risques technologiques (PPRT) sur les cinq qui concernent le département ont été adoptés. Le PPRT de Vern sur Seiche a fait l'objet d'un redimensionnement de périmètre suite au dépôt par la société Antargaz d'un projet de modification des conditions d'exploitation visant à réduire les risques. Le règlement du PPRT est en cours d'élaboration.

De plus l'Etat surveille les installations d'entreprises dont l'activité comporte des risques technologiques importants, notamment au titre du régime SEVESO (demande d'autorisation d'extension de l'entreprise BJ75 spécialisée dans la fabrication de briquets sur la commune de Redon et d'installation d'un nouveau site sur la commune de Sainte-Marie, demande d'autorisation d'exploiter par la société CHIIMIREC à Javené).

Le 4 février 2012, sur le site de la société Triadis Services à Saint-Jacques de la Lande, 1 540 mètres cubes d'effluents ont été récupérés dans les bassins tampons du site suite à un déclenchement intempestif du dispositif d'extinction automatique d'un bâtiment de l'exploitation. Un arrêté d'urgence a alors été pris le 8 février 2012 pour la remise en état des installations et du traitement des effluents, puis levé le 24 août 2012.

#### *La prévention des risques naturels*

L'Ille-et-Vilaine est exposé à des risques de submersion marine. Deux plans de prévention des risques littoraux ont été prescrits sur les secteurs de Saint-Malo et des marais de Dol. En 2012, les études y afférant ont été poursuivies.

Deux territoires à risque important d'inondations ont été désignés en 2012 : le bassin de la Vilaine de Rennes à Redon et le secteur littoral de Saint-Malo à Pontorson. L'objectif, fixé par la directive européenne de 2007 sur les risques d'inondations transposée par la loi Grenelle II, est de réduire les conséquences dommageables des inondations. Sur ces secteurs devront être établis une stratégie et un programme d'action allant dans ce sens, dans le respect des orientations générales du plan de gestion des risques d'inondations du bassin Loire-Bretagne.

Ces démarches sont menées en collaboration avec les collectivités et acteurs locaux, ainsi une information sur la mise en œuvre du dispositif APIC (avertissement pluies intenses à l'échelon des communes) a été prodiguée aux maires du département afin de mieux anticiper les risques d'inondations dans les communes.

### Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)

Le PPBE de l'Etat de première échéance a été approuvé par le Préfet le 6 juin 2012. Il recense 264 logements points noirs du bruit en bordure de voies routières nationales dont le trafic est supérieur à 16 400 véhicules/jour.

L'élaboration des PPBE de deuxième échéance a été initiée en 2012. Ils concernent les infrastructures routières et ferroviaires présentant un trafic supérieur à 8200 véhicules/jour et 82 trains/jour.

### 2.3.2 LA PROTECTION DES CONSOMMATEURS CONTRE LES RISQUES SANITAIRES

#### Les contrôles de qualité de l'eau

Les services de l'Etat contrôlent la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. En 2012, 2 855 prélèvements ont été réalisés pour analyses physico-chimiques et bactériologiques, aucune anomalie n'a été remarquée.

Depuis 2007, les périmètres de protection de 50 % des ouvrages de captages ont été contrôlés, 10 inspections ont été réalisées en 2012. 97 % des captages d'eau disposent d'une déclaration d'utilité publique de périmètre de protection. Pour les 3 restant, les études sont en cours. La définition des périmètres de protection et des prescriptions les plus anciens mérite d'être revue ; plus de 20 % sont antérieurs à 1990, d'où un risque d'inadaptation aux risques actuels. Un périmètre a été révisé, 7 sont en cours de révision.

En matière de risques sanitaires en zone de baignades et autres activités de loisirs, 207 sites ont fait l'objet de 2 225 prélèvements.

#### La sécurité alimentaire

13 000 certificats à l'export ont été délivrés en 2012 (même nombre qu'en 2011).

Les 10 abattoirs d'animaux de boucherie font l'objet d'une inspection permanente. Le tonnage abattu se maintient au même niveau sur les quatre dernières années (entre 440 000 et 450 000).

2 289 inspections itinérantes ont été réalisées en 2012 dans les ateliers agréés CE, la restauration collective, la restauration commerciale et les points de vente du département. 65 mises en demeure, 32 procès verbaux et 11 fermetures administratives temporaires ont été pris (équivalent à 2011).

12 suspicions de toxi-infection alimentaires collectives ont donné lieu à enquête et 6 déclarations de cas de listérioses neuroméningées ont été enregistrées. Cependant aucun aliment n'a été clairement identifié.

L'année 2012 a été marquée par la contamination humaine due vraisemblablement à l'ingestion de steak hachés porteurs de bactéries E coli shigatoxinogènes, pour lesquels la viande était issue de deux abattoirs de Bretagne. Une enquête a été diligentée, elle a permis d'engager un travail avec ce groupe dans la maîtrise sanitaire des souillures pendant l'abattage.

Plusieurs cheptels bovins ont dû être abattus en totalité en raison de la découverte de bovins infectés de tuberculose bovine suite à une inspection dans un abattoir. En Ille-et-Vilaine, 35 élevages ont été placés sous surveillance. Si les résultats d'analyse ont été favorables, ils resteront tout de même sous contrôle pendant cinq ans.

### 2.3.3 L'ACTION DE L'ÉTAT POUR LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR ET LA REGULATION ECONOMIQUE

En 2012, 2 700 établissements ont été contrôlés, contre 2560 en 2011. Le taux d'anomalies est en hausse par rapport à 2011 (30% des établissements en anomalie contre 26% en 2011). Cependant le nombre de réclamations par courriers et courriels est en baisse (876 contre 931 en 2011).

Plusieurs faits ont marqué l'année 2012 :

- condamnation à 1 an de prison ferme d'un éditeur d'annuaire pour pratique commerciale trompeuse (jugement frappé d'appel) ;
- arrêté de suspension de la mise à disposition d'équipements sportifs d'une commune ;
- saisie de brisures de truffes falsifiées chez un industriel de la charcuterie.

#### 2.3.4 LA SECURITE DES LIEUX OU DES ETABLISSEMENTS ACCUEILLANT DU PUBLIC

Les commissions compétentes en matière de sécurité des établissements accueillant du public ont rendu 1 388 avis en 2012.

Une démarche de conseils et d'accompagnement des exploitants des terrains de campings à risques (88 campings) a été mise en place afin de les aider dans la prévention et la gestion des risques naturels ou technologiques.

En 2012, a été créée la sous commission départementale pour la sécurité des infrastructures et des systèmes de transports publics guidés. Elle est compétente pour rendre des avis sur les projets, la mise en service, l'exploitation de ces systèmes de transports publics guidés et sur la sécurité de la ligne A et de la future ligne B du métro.

La durée moyenne des avis défavorables pour les ERP est de 718 jours, ce qui n'est pas négligeable.

#### 2.3.5 LA GESTION DE CRISE ET DES GRANDS RASSEMBLEMENTS

Comme chaque année, des exercices de protection civile ont été organisés en 2012 (alerte à la bombe à Saint-Malo, exercice cadre « menaces à l'ouest » dans le cadre de la lutte antiterroriste...).

Plusieurs évènements ont nécessité l'intervention des services de l'Etat spécialisés dans la gestion de crises : inondations sur l'A84 au niveau de la commune de Liffré en mai 2012 et à Vitré en juillet 2012, traitement des ammonitrates non conformes déchargés à Saint Malo et transportés chez Leseur à l'Hermitage, dégagement d'un nuage toxique dans l'entreprise Triadis classée Seveso seuil haut le 23 octobre 2012.

En matière de grands rassemblements, les services de l'Etat se sont mobilisés pour la préparation et le suivi des Jeux olympiques de Londres, du marathon de la baie du mont St Michel, du Salon des productions animales - carrefour européen (SPACE), du meeting aérien de Rennes, ...

75 dossiers « grands rassemblements » ont été étudiés en 2012.

#### 2.3.6 LES EFFORTS RENOUVELES EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Plus de 60 dossiers frauduleux ont été détectés au cours de l'année 2012. Ils concernent l'échange de faux permis étrangers, la fourniture de faux documents pour l'obtention de titres de séjours ou la fraude à l'identité.

Dans ce dernier domaine, la lutte contre la fraude documentaire débouche sur la lutte contre la fraude aux prestations sociales. A ce titre, le comité départemental de lutte contre la fraude (CODAF), mis en place en 2010, veille aux échanges d'informations entre les organismes de protection sociale et les autres services de l'Etat concernés. Un système informatique commun permet, sur la base de signalements croisés, de transmettre les informations pertinentes à l'ensemble des organismes de protection sociale et de contrôle et de limiter les signalements sans intérêt.

Grâce à ce partenariat, la lutte contre la fraude aux prestations sociales s'est intensifiée en 2012.

## 2.4 La sécurité maritime

### 2.4.1 L'EVALUATION DE LA SURETE PORTUAIRE

Le port de commerce de Saint-Malo a fait l'objet d'une évaluation de sûreté portuaire en 2012.

Un groupe de travail, constitué des services de l'Etat membres du comité local de sûreté portuaire, auxquels ont été associés, à titre d'experts, la gendarmerie maritime, le service départemental d'information générale et le renseignement intérieur, a procédé à la réalisation de l'évaluation de sûreté pour son volet terrestre. La préfecture maritime a en charge la réalisation de l'évaluation de sûreté maritime.

Ce groupe de travail s'est réuni à trois reprises de mai à septembre 2012, pour identifier les biens et les infrastructures à protéger, apprécier les menaces d'actions illicites intentionnelles ainsi que la vulnérabilité des installations à leur égard et proposer un ensemble de mesures permettant de les supprimer ou de les atténuer.

L'arrêté inter-préfectoral d'approbation de l'évaluation de sûreté portuaire a été signé le 20 décembre 2012 pour une durée de cinq ans.

Le Comité local de sûreté portuaire s'est réuni deux fois en 2012, les 10 mai et 28 septembre.

Par ailleurs, un audit de sûreté de l'installation portuaire terminal passagers et véhicules du Naye et du port de Saint-Malo a été effectué les 13 et 14 juin 2012, une restitution a eu lieu le 15 juin 2012.

### 2.4.2 L'ENCADREMENT DES ACTIVITES DE PLAISANCE

Les services de l'Etat organisent les examens de la marine marchande et délivrent des titres de formation professionnelle maritime. Ils veillent également à la sécurité sur les navires et à ce que les marins travaillent dans de bonnes conditions.

Les centres de formation aux permis de plaisance ont fait l'objet de contrôles. Ils sont tous conformes à la réglementation en vigueur. 99 sessions d'examen ont été réalisées en 2012 et 1 675 permis de plaisance ont été délivrés.



Des contrôles dans la régularité des mouillages individuels ont également été réalisés (180 mouillages contrôlés dont 20 non autorisés). Certaines bouées non identifiées pour les mouillages ont dû être retirées car elles constituaient un danger pour la navigation maritime.

### 3. ORGANISER L'IMMIGRATION ET L'INTEGRATION EN ILLE-ET-VILAINE

#### 3.1 L'adaptation des services de l'Etat face à l'attractivité du département

La population d'origine étrangère recensée en Ile-et-Vilaine, 21 708 habitants, représente 2,2 % de la population du département, 977 494 habitants, domiciliés pour près de 70 % sur l'agglomération rennaise.

##### 3.1.1 LA REORGANISATION DU SERVICE DE DELIVRANCE DES TITRES DE SEJOURS POUR FAIRE FACE A L'AUGMENTATION DES DEMANDES

Le volume de la production des titres de séjour progresse légèrement, de manière constante cependant depuis plusieurs années.

Titres de séjour	Volumétrie		Délais (jours)	
	2011	2012	2011	2012
Années				
1ers titres	2 838	2 811	65	91
Renouvellements	6 976	7 585	29	29
Cumul	9 814	10 396	47	60
Récépissés	17 051	17 201	-	-

Un vaste chantier de modernisation de l'accueil du public et des méthodes de travail a été engagé parallèlement aux réformes :

- novembre 2012 : mise en place d'une nouvelle organisation spécialisée des guichets avec un dispositif de pré-accueil, d'accueil, de rendez-vous, et de remise de titres d'une capacité d'accueil de 250 à 300 personnes chaque jour en moyenne, et de 180 à 210 rendez-vous chaque semaine. La mise en place prochainement (été 2013) d'un système de prise de rendez-vous par internet permettra de diminuer fortement les déplacements à la préfecture ;
- décembre 2012 : mise en service du titre de séjour électronique AGDREF 1 BIO après recentralisation des dossiers mairies, et application de la réforme de l'admission exceptionnelle au séjour, à l'origine d'un flux et d'une pression supplémentaires aux guichets d'accueil ;
- la circulaire ministérielle du 28 novembre 2012 définit de manière précise les critères de l'admission exceptionnelle au séjour, notamment : 5 ans de présence en France, le respect des valeurs de la République, la maîtrise élémentaire orale de la langue française. Sur 259 dossiers déposés de décembre 2012 à mai 2013, 104 décisions ont été prises, dont 53 favorables.

##### 3.1.2 LA DIMINUTION DES NATURALISATIONS EN LIEN AVEC LE RENFORCEMENT DE LEURS EXIGENCES

Une demande de naturalisation par décret nécessite un délai variable de 12 à 18 mois, selon que l'étranger demeure en France depuis plus ou moins de 10 ans. Le délai de la procédure de naturalisation par mariage est fixé à 12 mois. Le délai moyen d'instruction au plan local avoisine les 180 jours en 2012.

Les conditions requises pour obtenir la naturalisation ont été renforcées sur le plan de l'intégration et du respect des valeurs de la République : des critères stricts encadrent la recevabilité du dossier, notamment l'obligation d'apporter la preuve de la maîtrise de la langue française (diplôme délivré par l'Education nationale ou par un organisme agréé). 558 dossiers ont été instruits en 2012 contre 645 en 2011 (- 13 %).

Naturalisations	Par décret	Par mariage	Total
2010	544	161	705
2011	459	186	645
2012	389	169	558

Le nombre de décrets remis lors des cérémonies a fortement chuté de 440 décrets en 2011 à 130 décrets en 2012 (- 70 %). Un stock important d'une centaine de dossiers a été transmis au ministère.

### 3.1.3 L'INTENSIFICATION DE LA LUTTE CONTRE LE SEJOUR IRREGULIER

En 2012, comme en 2011, un nombre élevé de mesures administratives d'éloignement a été enregistré : 625 mesures en 2011 et 652 mesures en 2012.

Ces mesures administratives ont donné lieu à 181 mesures effectives (29 %) d'éloignement en 2011 et 256 mesures en 2012 (39 %), du fait de l'éloignement exceptionnel de 33 bulgares et de 52 roumains.

Le contentieux du droit des étrangers est en augmentation. Ainsi, le pôle contentieux de la préfecture a traité en 2012 près de 800 requêtes toutes juridictions confondues. Cela représente près de 25 % de requêtes supplémentaires par rapport à 2011.

## **3.2 L'amélioration de l'accueil des étrangers**

### 3.2.1 LE REEQUILIBRAGE DE LA REPARTITION REGIONALE DE LA DOMICILIATION DES DEMANDEURS D'ASILE

Globalement, l'augmentation de la demande d'asile en Bretagne se poursuit (1 330 demandes en 2012, + 7 %), en étant de moins en moins concentrée sur l'Ille-et-Vilaine (732 demandes, - 17 %). Cette évolution provient de la nouvelle répartition régionale de la domiciliation opérée depuis 2011 à partir de la plate-forme d'accueil située à Rennes. Les demandeurs d'asile proviennent majoritairement du Congo RDC, de Russie, des pays de la Corne de l'Afrique et du Caucase.

Asile	DA en Ille-et-Vilaine	DA au titre de la régionalisation	Total
2010	914 (76 %)	286 (24 %)	1200
2011	882 (71 %)	364 (29 %)	1246
2012	732 (55 %)	598 (45 %)	1330

L'Ille-et-Vilaine dispose de 369 places (40 %) d'hébergement en centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) sur les 928 places disponibles en Bretagne, auxquelles s'ajoutent les 180 places d'hébergement d'urgence. La demande d'asile exerce une pression constante sur le dispositif d'hébergement financé sur le BOP 303 « Immigration et Asile » : dotation régionale de 10 330 000 € en 2013 (2 520 000 € pour l'hébergement d'urgence). La sortie des déboutés du droit d'asile en présence indue dans les CADA, alors qu'ils ont vocation à retourner dans leur pays d'origine, nécessite une action constante des pouvoirs publics pour sortir les familles, les assigner à résidence et les reconduire dans leur pays d'origine, de manière volontaire ou contrainte.

### 3.2.2 LES MESURES POUR FAVORISER L'INTEGRATION DES ETRANGERS

Plusieurs dispositifs permettent de favoriser l'intégration des nouveaux arrivants en France. Les moyens consacrés à cette politique par l'Etat en Ille-et-Vilaine témoignent de l'effort fourni en la matière :

- des contrats d'accueil et d'intégration (CAI) des étrangers sont réalisés en collaboration avec les collectivités locales et les associations. Ce sont 922 de ces contrats qui ont été conclus en 2012, représentant une augmentation de 3 % par rapport à l'année précédente et de 7,7 % par rapport à 2009 ;
- une attention particulière est portée à l'accès à la langue française par l'organisation d'ateliers linguistiques. Hors CAI, l'enveloppe dédiée à cette priorité est de 40 324 heures de formation ;
- les personnes arrivant en France peuvent également bénéficier de formations civiques et de bilans de compétences professionnelles ;
- le plan départemental d'intégration des populations immigrées s'attache à l'intégration de publics spécifiques.



## 4. GARANTIR LA PROTECTION DES POPULATIONS FRAGILES

### **4.1 Les politiques de la ville : agir en faveur des quartiers**

#### 4.1.1 LES ACTIONS DE L'ÉTAT POUR LE DEVELOPPEMENT DES QUARTIERS

Par le biais d'une enveloppe de 1,6 million d'euros pour l'Ille-et-Vilaine, l'Etat a soutenu près de 200 projets présentés par les collectivités locales et les associations locales, essentiellement en faveur d'actions pour l'emploi et l'insertion professionnelle, l'éducation et l'apprentissage des savoirs, la santé et la prévention de la délinquance. Un véritable partenariat s'est construit entre les co-financeurs pour optimiser la programmation en articulant au mieux les moyens de financement des financeurs publics. Une véritable synergie s'est construite au bénéfice des porteurs de projets.

A l'automne 2012, la réflexion s'est poursuivie pour examiner les passerelles à mettre en œuvre pour l'instruction des dossiers de subventions entre l'Etat et les différents partenaires. Les délégués du préfet ont conforté leur ancrage dans les quartiers et ont participé aux différentes réunions stratégiques au cœur des territoires politique de la ville répondant ainsi au besoin d'identification des acteurs de l'Etat aux côtés de ceux qui œuvrent au quotidien dans les territoires politique de la ville.

Afin de faciliter les relations entre l'Etat et les associations, la démarche innovante de réception et d'instruction des dossiers de demande de subventions a été consacrée sur l'ensemble des sites, avec un objectif de complétude des dossiers à hauteur de 80 %. En 2012, celui-ci a été étendu à tous les dossiers relevant des fonds de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), y compris le fonds interministériel de prévention de la délinquance.

L'Etat a poursuivi son action en faveur des dispositifs de réussite éducative au bénéfice des jeunes de 5 à 16 ans, sur les cinq quartiers prioritaires de Rennes (Cleunay, Villejean, Maurepas, le Blosne, Bréquigny-Champs Manceaux), St Jacques de la Lande, St Malo, Fougères et Dol de Bretagne.

#### 4.1.2 LES OPERATIONS DE RENOVATION URBAINE

Plusieurs opérations visant à faire évoluer de manière durable l'aménagement et la vie des habitants ont été réalisées en 2012 dans les quartiers de Rennes, St Malo et Fougères. Elles ont pour objectifs :

- de désenclaver les secteurs prioritaires (démolitions d'immeubles, création de giratoires, création de trames viaires permettant le développement des modes de déplacements doux) ;
- de produire une offre de logements diversifiée et répondant aux besoins des habitants déjà présents et construire les conditions de l'accueil des nouveaux ménages au sein de ces îlots ;
- de créer les conditions de la cohésion territoriale et la mixité sociale, par l'apport de services et d'activités tertiaires créatrices d'emplois, en lien avec les actions relevant des enjeux issus des contrats urbains de cohésion sociale.

Le programme sur le quartier des Cotterêts à Fougères se poursuit par la construction de nouveaux logements, adaptés à la demande, et préalable à la démolition et à la restructuration du cœur de quartier. La création de nouveaux services (la maison de quartier et l'extension du centre social) est engagée depuis l'automne 2012.

La DDTM en tant que délégation locale de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) a procédé à plus de 300 décisions financières, en 2012 (engagements et paiements), après avoir sensibilisé et formé les référents techniques et comptables des collectivités locales et des organismes HLM.

Des réunions de groupes de travail sur le relogement des familles concernées par les programmes de démolition se sont tenues tout au long de l'année 2012, afin de s'assurer des conditions effectives de relogement ainsi que des modalités liées aux restes à charge des ménages.

Dans le cadre de la délégation élargie de signature du Préfet, un audit comptable réalisé par l'agence comptable de l'ANRU en septembre 2012 a permis de valider la mise en œuvre effective des processus parfois complexes de l'agence par les acteurs de la rénovation urbaine en Ille-et-Vilaine.

#### 4.1.3 LA PREFIGURATION DE LA FUTURE POLITIQUE DE LA VILLE

Afin de garantir une meilleure coordination de tous les acteurs concernés sur les quartiers de la politique de la ville, le Premier Ministre a engagé une réflexion sur les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) via la signature d'avenants expérimentaux. Par application de la circulaire du 27 avril 2011, le quartier du Blosne a été retenu comme site expérimental.

Cet avenant a été signé le 30 janvier 2012 entre l'Etat, la ville de Rennes, Rennes Métropole, le conseil général, Pôle Emploi, la CAF et l'association départementale des offices d'HLM. Il traduit une stratégie cohérente d'intervention publique sur le territoire prioritaire du Blosne. Il constitue le document cadre distinguant l'intervention des financements de droit commun des différents signataires et la mise à disposition de financements spécifiques pour des projets à inscrire dans la programmation CUCS.

3 volets sont mis en avant : éducation-parentalité, emploi et sécurité- médiation- prévention.

L'année 2012 a été celle de l'interrogation des collectivités territoriales sur le devenir de la politique de la ville dans les quartiers dits sensibles après le 31 décembre 2014. La ville de Rennes a été retenue comme ville témoin. Les travaux menés à l'automne 2012 par le ministre de la ville ont permis à tous ceux qui le souhaitent de s'exprimer à travers les forums internet et les rencontres citoyennes.

## **4.2 Le suivi des publics vulnérables**

#### 4.2.1 LE MAINTIEN DES HOSPITALISATIONS SANS CONSENTEMENT A UN NIVEAU STABLE

En 2012, 1 485 mesures de soins sans consentement ont été prononcées et signées par le Préfet d'Ille-et-Vilaine : 1 024 mesures pour des soins à la demande d'un tiers (SDT) et 234 mesures pour des soins à la demande du représentant de l'Etat (SDRE). Le nombre de mesures reste globalement stable (1 474 mesures en 2010 et 1 341 mesures en 2011) mais avec une augmentation du nombre de SDT proportionnelle à la diminution du nombre de SDRE. Si le nombre de détenus a diminué en volume (153 en 2011, 120 en 2012), il varie à peine en proportion (51,3 % en 2012 contre 53 % en 2011) puisqu'une SDRE sur deux concerne un détenu.

Dans le cadre du contrôle prévu par la loi du 5 août 2011, quelques mesures (moins de 5) ont été levées par le juge des libertés et de la détention soit pour motivation insuffisante du certificat médical, soit pour absence de preuve de la notification à l'intéressé. Ce mouvement a tendance à s'amplifier, ce qui nécessite des évolutions des pratiques et des procédures.

#### 4.2.2 LE DEVELOPPEMENT DE L'ACCES AUX SOINS DES DETENUS

En novembre 2012, une unité hospitalière sécurisée interrégionale (UHSI) a été ouverte au CHU de Rennes. Elle comporte 198 lits. Son ouverture vient compléter l'offre de soins somatiques existante, notamment les unités de consultations et de soins ambulatoires.

#### 4.2.3 LE SOUTIEN DE L'ETAT A LA PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

La moitié des mesures de protection juridique des majeurs est assurée par la famille, l'autre moitié étant répartie entre les différents acteurs du secteur tutélaire (services mandataires judiciaires à la protection des majeurs exerçant à titre privé et mandataires préposés d'établissements).

La liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs (MJPM) et des délégués aux prestations familiales (DPF) est régulièrement mise à jour, elle comporte au 30 septembre 2012 :

- 2 services MJPM (ATI et APASE) et un service DPF (APASE) ;
- 21 MJPM agréés exerçant à titre individuel ;
- 11 MJPM physiques préposés de 34 établissements médico-sociaux.

Si l'instruction des budgets des deux services tutélaires du département est toujours assurée par la DDCSPP, la tarification se fait désormais au niveau régional par la DRJSCS.

Financements accordés aux acteurs tutélaires sur 3 ans :

		APASE	ATI	MJPM privés	Dispositif de soutien aux tuteurs familiaux	TOTAL FINANCEMENT BOP 106
2010	DGF	4 595 252 €	4 127 381 €			
	Part Etat (BOP 106)	1 380 190 €	1 437 162 €	191 521 €	35 000 €	3 043 873 €
2011	DGF	4 730 951 €	4 177 356 €			
	Part Etat (BOP 106)	1 861 629 €	1 542 698 €	173 618 €	40 000 €	3 617 945 €
2012	DGF	4 813 922 €	4 251 313 €			
	Part Etat (BOP 106)	1 866 357 €	1 492 211 €	230 296 €	50 000 €	3 638 864 €

#### 4.2.4 L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES LES PLUS EN DIFFICULTES : LE DISPOSITIF « SORTIR DE LA RUE »

A l'initiative de l'Etat, le projet partenarial « sortir de la rue » mis en œuvre par la Mission locale, le pôle précarité insertion de la sauvegarde de l'enfant à l'adulte (SEA) et l'association pour la promotion de l'action et de l'animation sociale est engagé depuis décembre 2008. Ce dispositif vise à proposer aux jeunes à la rue de 18 à 30 ans et sans emploi une démarche d'engagement accompagnée de propositions liées au logement et à l'emploi. Depuis le démarrage de l'action, 297 jeunes ont été rencontrés.

En 2012, 120 jeunes ont été accompagnés dans le cadre du dispositif « sortir de la rue » et 60 ont été rencontrés ou accompagnés sans intégrer le dispositif.

Parmi les 120 jeunes accompagnés dans ce dispositif, 76 l'ont intégré en 2012, 35 en 2011 et 12 en 2010.

58 jeunes ont signé un contrat de travail ou sont entrés en formation en 2012 pour un total de 82 entrées en situations :

- 46 entrées en emploi ( 28 CDD, 6 CDI, 6 contrats aidés, 5 contrat de professionnalisation et 1 autre situation d'emploi) ;
- 35 entrées en formation ;
- 1 entrée en immersion en entreprise.

49 jeunes sont sortis du dispositif en 2012 : 6 vers un emploi durable, 6 en formation, 20 ont déménagé, 5 sont restés sans solution en fin de programme et 12 ont abandonné. 21 d'entre eux ont continué à être suivi par la Mission locale.

Malgré les résultats probants obtenus, l'association porteuse de cette action a estimé que le financement octroyé n'était pas à la hauteur du besoin et a cessé cette activité au 31 décembre 2012.

La Mission locale de Rennes, souhaitant que cette action se poursuive, a fait savoir qu'elle pourrait en être gestionnaire selon des modalités qui seraient à définir.

#### 4.2.5 L'ACTION VOLONTARISTE EN FAVEUR DES DROITS DES FEMMES

Si la prise en compte des droits des femmes et de l'égalité entre les hommes et les femmes est partie intégrante de l'ensemble des actions menées par l'Etat, des dispositifs spécifiques ont également été instaurés afin de garantir une meilleure protection des femmes.

L'enveloppe budgétaire consacrée au programme égalité homme-femme sur le département a été augmentée en 2012 : 192 418 € contre 179 030 € en 2011.

12 dossiers ont été financés à hauteur de 429 906 € par le fonds social européen sur l'axe 2, mesure 222: « Amélioration et développement de l'accès et de la participation durable des femmes au marché du travail ».

##### *Les dispositifs de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes*

- 19 prix de la vocation scientifique et technique ont été remis en 2012, dont 12 financés par l'Etat et 7 par des collectivités locales ;
- 55 dossiers ont bénéficié du fonds de garantie à l'initiative des femmes ;
- 252 femmes ont participé aux ateliers du cercle des créatrices 35 (contre 231 en 2011) ;
- 16 femmes ont profité d'une formation dans le secteur industriel grâce à un contrat pour la mixité des emplois ;
- 2 500 visiteurs ont été recensés lors du forum « 100 femmes 100 métiers » sur la diversification des choix professionnels.

##### *Les moyens de lutte contre les violences faites aux femmes*

Les associations et hôpitaux continuent de participer activement au travail d'harmonisation des données statistiques sur les violences faites aux femmes. En 2012, 2 286 fiches ont été renseignées, cela représente 1 903 femmes accueillies.

En 2012, un accueil de jour pour les femmes victimes de violences, porté par l'association de solidarité avec les femmes algériennes démocrates (ASFAD), a été mis en place.

Une journée d'échange sur les violences faites aux femmes, « la prostitution en question », a permis de réunir 70 professionnels à Redon.

Une réunion de bilan du protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes sur le département s'est tenue le 4 décembre 2012. Le travail de renouvellement sera engagé en 2013.

Un réseau de marrainage pour femmes d'origine étrangère a été mis en place suite au séminaire de 2011 « femmes d'ici et d'ailleurs ».

#### 4.2.6 L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

En 2012, 140 documents de circulation ont été délivrés, contre 121 en 2011 et 145 en 2010. Suite à la décision du conseil constitutionnel du 5 octobre 2012, seuls les livrets sont remis aux intéressés, les dispositions instaurant un carnet de circulation ayant été déclarées inconstitutionnelles.

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage révisé et tenant compte des observations des collectivités a été adopté par un arrêté conjoint du préfet et du président du conseil général le 27 août 2012.



Le dispositif d'accueil des grands groupes a poursuivi son amélioration. Après Rennes Métropole (3 lieux d'accueil potentiels), la communauté de communes du pays de Redon (une aire de grand passage de 200 places), Fougères communauté (une aire 200 places), la ville de Saint-Malo a aménagé un lieu de 80 places.

#### 4.2.7 LA MOBILISATION DES SERVICES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DU HANDICAP

Plusieurs actions ont été menées dans le but d'assurer la pleine intégration des personnes souffrant d'un handicap :

- la reprise du secrétariat du conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH) assuré préalablement par le conseil général ;
- l'organisation avec les partenaires d'un CDCPH ;
- l'organisation de l'articulation des services de l'Etat pour une permanence de leur représentation au sein des commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ;
- la mise en œuvre du plan d'action dédié au pilotage de l'allocation adulte handicapé (réunions au niveau national, régional, départemental, suivi des bénéficiaires et des dépenses) ;
- la veille de l'application de l'arbre de décision par les personnes concernées par l'instruction et les décisions.

### **4.3 La politique du logement**

#### 4.3.1 LE DEVELOPPEMENT DE LA DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS

##### *La programmation locale de l'habitat (PLH)*

Le programme local de l'habitat se traduit par un document de programmation à 5 ans qui détaille les objectifs et orientations, actions et moyens pour répondre aux besoins en logements et assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements.

En 2012 le PLH de la communauté de communes du Pays de Montauban de Bretagne a été adopté. Le pays de Redon et la communauté d'Antrain ont arrêté leur PLH pour un passage en comité régional de l'habitat en 2013.

Au 31 décembre 2012, on dénombrait 16 PLH approuvés en Ille-et-Vilaine.

Le plan départemental de l'habitat copiloté par l'Etat et le conseil général a été adopté le 27 avril 2012. Il a pour objectif d'établir des orientations par territoire, sur la base d'un diagnostic partagé, sur le fonctionnement des marchés du logement et sur la situation de l'hébergement et d'assurer la cohérence territoriale.

##### *La production de logement social*

Les délégataires des aides à la pierre (conseil général, Rennes Métropole, Vitre communauté et Saint-Malo agglomération) et les organismes HLM ont produit 1 346 logements PLUS et PLAI en 2012 (1 490 logements en 2011).

#### 4.3.2 LA VOLONTE DE REMEDIER A LA VETUSTE DES LOGEMENTS

##### *La lutte contre l'habitat indigne*

Les services de l'Etat ont fait usage de tous les moyens à leur disposition pour assurer les conditions d'un logement digne :

- 44 signalements ou réclamations ont été reçus en 2012 et une vingtaine de visites et enquêtes sur place ont été réalisées, faisant ensuite l'objet de 4 procédures de police sanitaire. En 2011 il y avait eu 73 signalements, 23 enquêtes sur place et 8 procédures de police sanitaire ;

- 3 arrêtés préfectoraux d'insalubrité ont été pris et 2 procédures ont donné lieu à une interdiction définitive d'habiter (en 2011, 6 arrêtés d'insalubrité pour 2 d'interdiction définitive d'habiter) ;
- 6 arrêtés de main levée ont été pris (contre 2 en 2011) ;
- 13 arrêtés préfectoraux d'interdiction de mise à disposition ont été signés dans le cadre de la procédure de déclaration de locaux impropres à l'habitation (contre 4 en 2011) ;
- 2 procédures visant des situations d'urgence ont été mises en œuvre.

Ces arrêtés préfectoraux ont concerné 18 logements et leurs 24 occupants (en 2011, 36 logements pour 46 habitants).

### La lutte contre la précarité énergétique

L'année 2012 a été celle du déploiement du programme habiter mieux qui a fait l'objet d'un contrat local d'engagement contre la précarité énergétique signé par 14 acteurs locaux dont les collectivités locales. Aussi, en 2012, 253 ménages propriétaires ont pu adapter leur logement aux exigences énergétiques actuelles (137 en 2011).

### L'accompagnement dans la réhabilitation du centre ville de Rennes

En 2012, l'opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain s'est poursuivie.

L'Etat a apporté un soutien financier pour la réalisation d'une étude de calibrage sur le devenir d'immeubles rue Saint-Georges, afin notamment de définir le futur de ces immeubles.

Le plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine (PSMV) a été révisé.

Une réflexion a été lancée en 2012 pour l'instauration d'une DUP travaux sur 14 immeubles situés dans un des secteurs cibles du centre ville.

### 4.3.3 LES ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES LES PLUS DEMUNIES

#### Les dispositifs d'hébergement d'urgence ont été fortement sollicités en 2012

L'accueil et l'hébergement d'urgence sont réalisés toute l'année sur le département d'Ille-et-Vilaine.

L'hébergement d'urgence pérenne, hors plan hivernal, comprenait, en 2012, 174 places réparties comme suit :

- 98 sur Rennes ;
- 43 sur le pays de Saint Malo dont 10 non financées par l'Etat ;
- 21 sur le pays de Fougères dont 8 non financées par l'Etat ;
- 7 sur le Pays de Vitré dont 3 non financées par l'Etat ;
- 2 sur le pays des Vallons de Vilaine non financées par l'Etat ;
- 3 sur le pays de Brocéliande non financées par l'Etat.

Les places non financées par l'Etat sont celles d'EMMAÛS et les haltes au passant communales.

Concernant le plan hivernal 2012-2013, 246 places d'hébergement ont été ouvertes (239 en 2011) dont 174 places pérennes (171 en 2011) et 72 places hivernal de niveau 1 pour la période du 1/10/2012 au 31/03/2013. Des places supplémentaires peuvent être mises à disposition en cas de grand froid, des conventions ayant été signées avec l'archevêché de Rennes et le CHU.

La hausse des sollicitations de places dans les dispositifs d'hébergement d'urgence par les demandeurs d'asile a entraîné la saturation rapide du plan hivernal, particulièrement sur Rennes-Métropole, et ce malgré l'augmentation des places sur le territoire.

Le dispositif de mobilisation de niveau 1 (temps froid) a été renforcé en 2013, en raison des conditions météorologiques, par l'ouverture de 23 à 63 places d'hébergement supplémentaires pendant 25 nuitées.

Le dispositif de mobilisation de niveau 2 (grand froid) a été mis en œuvre pendant 4 nuitées du 17 au 20 janvier 2013 inclus.

Pendant le plan hivernal 2012-2013, le 115 a reçu 21 756 appels dont 15 345 demandes d'hébergement d'urgence (contre 12 134 demandes dans le cadre du plan 2011-2012). Ces demandes ont été faites par 1 804 personnes différentes en 2012-2013, contre 1 746 en 2011-2012. 42,98 % de ces demandes ont bénéficié d'une attribution de place, contre 49,31 % en 2011-2012. Le manque de places disponibles ou l'incompatibilité des places avec la composition du ménage représente 80 % des motifs de réponses négatives.

Les demandes d'hébergement d'urgence peuvent être faites également auprès des antennes du service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO). Pendant la période hivernale de 2012-2013, 3 640 demandes, formulées par 768 personnes différentes ont été enregistrées, contre 586 personnes différentes en 2011-2012.

Le SIAO veille à favoriser et optimiser l'occupation des places d'hébergement d'urgence dans le département.

Les maraudes des SAMU de Rennes et de Saint-Malo ont été assurées par une équipe de 90 bénévoles. 151 maraudes ont été effectuées à Rennes et 66 à Saint Malo pendant l'hiver 2012-2013. Le nombre de personnes rencontrées au cours de ces maraudes est en constante augmentation.

### Focus sur l'évacuation du squat de Pacé

Le 27 novembre 2012, 183 personnes dont 73 enfants ont été évacuées du squat de Pacé, qualifié de «plus grand squat de France».

Afin de reloger dans l'urgence ces personnes, un dispositif d'hébergement a été mis en place grâce à la mobilisation des services de l'Etat, des associations partenaires, en particulier COALLIA, l'association du Foyer St Benoît Labre, du 115, de la SNSM, de la SARL des gîtes de France et des villes de Rennes et de Pacé.

Le dispositif comprenait :

- un bâtiment de l'Hôtel Dieu réquisitionné pour l'occasion, 22 personnes seules y ont été hébergées ;
- 7 places dans les locaux de l'association St Benoît Labre habituellement mobilisées dans le cadre du plan hivernal pour accueillir des hommes seuls ;
- 1 homme ayant des difficultés à se mouvoir a été accueilli au centre d'hébergement d'urgence rue M. Vincent ;
- les familles (139 personnes) ont été prioritairement orientées vers des gîtes ruraux, les acheminements se sont faits en taxis ou avec les véhicules de la SNSM ;
- des chambres d'hôtel pour 33 personnes.

Une fois la première mise à l'abri d'urgence effectuée, le dispositif a été affiné pour adapter les solutions aux situations sociales et administratives des personnes et utiliser les logements temporaires mis à disposition par la ville de Rennes (3 T1 et 2 T4) et de la ville de Pacé (2 T4) et les places de CADA qui se libéraient en Ille-et-Vilaine mais aussi sur l'ensemble des départements.

Un comité de suivi a été mis en place. Il veille aux orientations adaptées notamment en fonction des situations administratives et à l'extinction progressive du dispositif de sortie du squat.

### Les dispositifs d'aides aux personnes démunies pour trouver un logement

L'offre d'un partenariat rénové aux associations par la mise en œuvre de la contractualisation (circulaire du 4 mars 2011) dans le champ « accueil hébergement insertion » nécessite un travail sur un diagnostic global des associations concernées et sur le financement des principales associations œuvrant dans le champ de l'accueil hébergement insertion.

En 2012, ont démarré des négociations préalables à la contractualisation (notamment avec l'association foyer St Benoît Labre).

L'application de la stratégie du « logement d'abord » aux dispositifs d'hébergement a permis le regroupement de l'hébergement d'urgence du foyer St Benoît Labre dans un centre d'hébergement situé rue Monsieur Vincent et dont l'ouverture a eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2012.

Le travail en vue de la mise en place du SIAO volet « insertion » s'est poursuivi. Son objectif est la régulation des places, l'harmonisation des parcours et l'optimisation du recours aux différents dispositifs.

La rationalisation de l'attribution de l'ALT (allocation logement temporaire) continue. L'objectif est de garantir la complémentarité de cette offre avec le dispositif financé sur le BOP prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables. 861 208 € ont été alloués au titre de l'ALT en 2012, contre 870 000 € en 2011.

La montée en charge des dispositifs de logement adapté a permis l'ouverture de la pension de famille « maison relais du pays de Redon » gérée par l'association pour l'insertion sociale d'Ille-et-Vilaine (18 places à Redon), l'extension de la résidence accueil « Simone de Beauvoir » (3 places à Rennes) et la poursuite du suivi des pensions de famille/résidences accueil (commissions d'admission, mise en place des structures).

### Les expulsions locatives

L'implication de l'ensemble des acteurs locaux (élus, acteurs et bailleurs sociaux, huissiers) permet de bien identifier les personnes devant faire l'objet d'un accompagnement particulier, d'un maintien dans les lieux, ou d'une mesure d'expulsion. Les décisions prises ont permis de limiter ainsi au maximum le nombre d'expulsions.

	2009	2010	2011	2012
Nombre d'assignations aux fins de constatation de résiliation de bail	50	56	80	73
Nombre de commandements d'avoir à libérer les locaux transmis par huissier	21	21	37	22
Nombre de concours de la force publique demandés	22	20	33	22
Nombre de concours de la force publique accordés	8	11	18	10
Nombre de concours de la force publique exécutés	6	5	18	5

### Le logement social prioritaire des personnes défavorisées

Dans le cadre du plan d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD), la commission de relogement social prioritaire de l'arrondissement de Redon s'est réunie 12 fois en 2012 à raison d'une fois par mois. La commission a été invitée à examiner 50 dossiers, dont 26 ont été validés. 17 logements ont été attribués à des demandeurs reconnus prioritaires.

Dans le cadre de la CCAPEX (commission spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives) mise en place courant 2010, des dossiers sont soumis à la commission afin qu'elle émette un avis quant au maintien ou non de l'aide au logement (ou APL).



## 5. AMELIORER L'EFFICACITE DES POLITIQUES PUBLIQUES DANS LE DEPARTEMENT

### **5.1 Le service public de l'Education nationale**

#### 5.1.1 L'ATTRACTIVITE DU SYSTEME EDUCATIF EN ILLE ET VILAINE : HAUSSE DU NOMBRE D'ELEVES ET PERFORMANCE SCOLAIRE EXEMPLAIRE

Le nombre d'élèves en Ille-et-Vilaine a continué de croître en 2012, ainsi 11773 élèves supplémentaires ont été recensés ces cinq dernières années.

Afin d'accompagner cette hausse d'effectifs, les moyens ont évolué : depuis 2009, pour le premier degré, 119 ETP en plus dans le public et 29.5 ETP en plus dans le privé. En second degré, 119 ETP en plus dans le public et 42 ETP en plus dans le privé. On enregistre également de nouvelles ouvertures de classes depuis 2009. Pour le premier degré, 133 nouvelles classes publiques, pour le second degré, 79 nouvelles classes en collège.

La performance scolaire en Ille-et-Vilaine reste très satisfaisante. L'indice de retard en 6<sup>e</sup> est en baisse (11.9 % en 2012 contre 14.9 % en 2006, pour 12.2 % au niveau national en 2012). Le taux de doublement est également en baisse au collège comme au lycée (respectivement, 2.5 % et 11.9 %), il s'inscrit dans la politique d'amélioration de la fluidité des parcours.

Les résultats aux examens sont encore meilleurs que les années passées et restent nettement supérieurs aux moyennes nationales. Le taux de réussite au brevet en 2012 est de 91 % contre 85 % au niveau national, au Baccalauréat, 89.4 % contre 84.5 % au niveau national.

#### 5.1.2 LA MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS EDUCATIVES CIBLEES SUR LES PUBLICS PRIORITAIRES

Partant du constat que les taux de retard dans les écoles de l'éducation prioritaire sont supérieurs à la moyenne départementale, des mesures spécifiques à destination des publics les moins favorisés ont été employées, ce qui a permis d'enregistrer pour l'année 2012 une baisse sensible des taux de retard concernant ces élèves.

Ainsi dans le cadre de la politique de la ville ont été mis en place des dispositifs pour individualiser les réponses pédagogiques : RRS à Rennes et Dol de Bretagne, réseau ECLAIR à Saint-Malo.

Au cœur du réseau ECLAIR, un projet de réseau a été construit pour 3 ans (2012/2015). Les innovations pédagogiques engagées (interventions de maîtres surnuméraires, jumelages CM2/6<sup>e</sup>) permettent d'améliorer la fluidité des parcours même si elle reste en dents de scie : 76.9 % des élèves sont à l'heure à l'entrée en 6<sup>e</sup> en 2012, pour 85.3 % en 2011 mais 75 % en 2010 et on relève un taux de doublement de la 6<sup>e</sup> en baisse (0 en 2012 pour 1.6 en 2011 et 3.2 en 2012).

Un avenant expérimental au contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), signé début décembre 2012 sur le territoire du Blosne, vise plusieurs objectifs :

- permettre un meilleur encadrement des élèves (augmentation du taux d'encadrement, formation « grande difficulté en lecture » pour les professeurs de 2 collèges) ;
- lutter efficacement contre les ruptures et le décrochage scolaire par la mise en place de dispositifs internes tels les tutorats ou médiations entre pairs, l'emploi d'un assistant de prévention et de sécurité (APS) au collège la Binquenais et par le service d'assistantes sociales ;
- ouvrir l'école sur son environnement ;
- renforcer l'accès des enfants aux pratiques culturelles et sportives.

### 5.1.3 LA PRISE EN CHARGE ADAPTEE DES SITUATIONS PARTICULIERES

L'évolution du nombre d'élèves handicapés accueillis dans les établissements scolaires d'Ille-et-Vilaine est en progression régulière. En décembre 2012, 2 211 élèves handicapés dans le premier degré, 2 268 en 2011 et 2092 en 2010. 1 233 dans le second degré, 1 149 en 2011 et 1070 en 2010.

Pour y répondre, les moyens d'encadrement ont été augmentés :

- classes pour l'inclusion scolaire (CLIS) : 32 en 2004, 42 en 2012 ;
- unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) : 0 en 2004, 34 en 2012 ;
- ouverture de 4 ULIS collège dans l'enseignement public et privé en 2012 ;
- enseignants référents : 0 en 2004 et 17 en 2012.

Les élèves allophones (102 élèves dans le premier degré et 183 élèves dans le second) sont intégrés dans les classes ordinaires et bénéficient de dispositifs spécifiques : 4 unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPE2A) dans le premier degré, 5 UPE2A, 5 dispositifs Français langue étrangère (FLE), et 200 HSE dans le second degré.

Les quatre plates-formes de lutte contre le décrochage scolaire installées dans les territoires du service public de l'emploi en 2011 continuent de suivre les élèves décrocheurs et de rechercher avec eux des solutions adaptées.

### 5.1.4 L'ACCOMPAGNEMENT DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, l'Etat veille à informer les acteurs et publics concernés. Le directeur académique des services de l'Education nationale (DASEN) d'Ille-et-Vilaine a rencontré les maires du département. Les élus locaux ont été informés sur l'économie de la réforme et sa mise en œuvre au travers de réunions d'informations spécifiques et de courriers. Des rencontres avec les élus et les parents d'élèves ont également été organisées. De plus, les directeurs d'écoles et les enseignants ont bénéficié d'une présentation de la réforme et d'un calendrier de sa mise en œuvre.

### 5.1.5 LE RENFORCEMENT DES MOYENS DE PREVENTION DE LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE

Afin de garantir aux élèves un cadre de vie apaisé et protecteur, l'Etat a fait de la prévention des violences à l'école un des objectifs prioritaires de l'Education nationale :

- le rôle des correspondants sécurité-école a été renforcé ;
- des opérations de sécurisation ont été régulièrement menées par les services de police aux abords des établissements scolaires ;
- une campagne contre le harcèlement à l'école a été lancée le 24 janvier 2012 ;
- 6 emplois d'assistants chargés de la prévention et de la sécurité ont été créés afin de renforcer la présence d'adultes dans les établissements ;
- des interventions de la brigade de la délinquance juvénile de la gendarmerie (BDJG) ont été organisées dans les écoles, collèges et lycées.

La demande d'information concernant les dangers d'internet ayant augmenté, des interventions en milieu scolaire sur ce point ont été réalisées par la BDJG.

Dans le sens également de la construction d'une vie scolaire apaisée, ont été mis en place en 2012 au niveau académique et départemental des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail afin de d'améliorer les relations de travail et de développer des actions en faveur de la santé et de la sécurité des personnels.

### 5.1.6 LA HAUSSE DES SIGNALEMENTS LIES A L'USAGE ET A LA CONSOMMATION DES STUPEFIANTS CONSTITUE UNE PREOCCUPATION MAJEURE POUR L'EDUCATION NATIONALE

Deux approches sont utilisées afin d'enrayer ce phénomène :

Une approche individualisée : accompagnement des jeunes et de leurs parents par le médecin ou l'infirmier de l'établissement qui orientent si besoin vers les dispositifs extérieurs de prise en charge.

Une approche collective : mise en réseau des professionnels des établissements scolaires dans le cadre du comité d'éducation à la santé, formations spécifiques pilotées par l'instance régionale de promotion et d'éducation pour la santé d'Ille-et-Vilaine et par des associations intervenant en matière d'addictologie (l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie et l'association d'information et de ressources sur les drogues et dépendances et le sida) sur les conduites addictives à destination des professionnels des établissements scolaires et des personnels médico-sociaux et d'éducation.

## **5.2 La promotion de la culture sur l'ensemble du territoire**

### 5.2.1 LE SOUTIEN FINANCIER RENOUVELE A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE EN ILLE-ET- VILAINE

En 2012, 39 opérations d'entretien ou de restauration sur des monuments historiques ont été mises en œuvre pour un montant de 2,5 M €. On peut noter le financement de la réhabilitation du Couvent des Jacobins (1 M € au titre du contrat de plan Etat-région), de l'église Toussaint à Rennes et de la chapelle du château de Châteaugiron.

Les programmes de fouilles archéologiques entrepris sur le site du couvent des Jacobins et de la future LGV Rennes Paris ont été suivis de près par les services de l'Etat.

5 musées du département ont bénéficié d'une augmentation conséquente de l'enveloppe consacrée à la conservation préventive et à la restauration (multiplication par 4 depuis 2010). Cette enveloppe a notamment permis la restauration d'objets issus de fouilles archéologiques sous marines au musée de Saint Malo et la restauration de la collection de peintures italiennes du Musée des beaux-Arts de Rennes.

### 5.2.2 LES AIDES A LA CREATION ET A LA DIFFUSION ARTISTIQUE

L'Etat a confirmé son soutien à l'activité culturelle en Ille-et-Vilaine. Outre l'action du théâtre national de Bretagne et celle du théâtre de Saint Jacques de la Lande, ont été soutenues les actions de trois scènes de territoire : celle du théâtre du pays de Redon, du Grand Logis à Bruz et du théâtre Lillico à Rennes.

De plus 25 formations artistiques ont été soutenues : 10 en art dramatique, 7 en danse et 8 en musique, ainsi que 11 artistes plasticiens.

L'activité cinématographique a également profité d'aides de l'Etat : subvention des cinémas art et essai : 73 % des cinémas du département ont ainsi bénéficié de subventions de l'Etat/CNC (265 000 € en 2012 contre 240 000 € en 2011).

Le centre national du cinéma (CNC) a par ailleurs financé l'équipement numérique des cinémas (1 413 000 € de subvention et d'avances remboursables en 2012). Aujourd'hui 98 % des cinémas en Ille et Vilaine ont un équipement de projection numérique.

L'année 2012 a été une année faste pour l'art contemporain avec l'inauguration du bâtiment du fonds régional d'art contemporain (premier en France de « seconde génération »). Pour sa gestion a été créé l'établissement de coopération culturelle rassemblant la Région, l'Etat et la Ville de Rennes.

Le ministère a également apporté son soutien à la biennale d'art contemporain (septembre à décembre 2012).

### 5.2.3 LA POLITIQUE DE DEMOCRATISATION CULTURELLE

Dans l'optique d'un accès pour tous à la culture, les services de l'Etat accompagnent le programme de la bibliothèque numérique de référence de Rennes.

En 2012, les services de l'Etat ont poursuivi la politique de démocratisation culturelle sur l'ensemble du département, en se focalisant notamment sur les territoires ruraux et périurbains. Ainsi 28 opérations de construction ou d'équipement de médiathèques ont pu être mises en œuvre grâce aux aides fournies par l'Etat pour un montant de 1 330 872 €. Et 24 projets sur les territoires de la géographie particulière ont été soutenus, dont 17 en zone rurale.

La promotion de la culture s'est aussi développée à destination de publics spécifiques :

- au titre du programme culture-santé, 8 projets aidés à destination des personnes hospitalisées ;
- au titre du programme culture-justice, 12 projets en direction des personnes majeures sous main de justice, et 2 projets d'envergure régionale (tournée de l'orchestre symphonique de Bretagne, projet « BD en prison ») ;
- proposition du dispositif « passeurs d'images » dans les quartiers prioritaires de Rennes ;
- 4 projets soutenus en faveur des personnes handicapées.

## **5.3 La garantie de l'exercice des libertés publiques**

### 5.3.1 LE SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE



La vie associative du département est de plus en plus active : 5 631 dossiers d'associations dont 970 créations, 209 dissolutions et 103 télédéclarations ont été instruits par les services de l'Etat en 2012, contre 3 786 dossiers d'association dont 732 créations et 112 dissolutions en 2011.

L'enveloppe budgétaire allouée au centre national pour le développement du sport (CNDS) a été en 2012 de 1 238 154 € pour l'Ille-et-Vilaine. 369 actions ont été subventionnées pour 603 demandes de subventions. Un montant moyen de 2 053 € par action a été alloué.

Les actions prioritaires en direction des publics cibles représentent 196 600 € de cette enveloppe, dont 57 600 € en direction des femmes, 29 250 € en direction des publics en situation de handicap et 109 750 € pour les publics des quartiers prioritaires.

1 344 établissements d'activités physiques et sportives et 3 364 éducateurs sportifs ont été déclarés.

### 5.3.2 L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE VOLONTAIRES AU SERVICE CIVIQUE

On recensait au 31 décembre 2012, 260 jeunes volontaires en service civique, contre 183 en 2011.

### 5.3.3 L'ORGANISATION DES ELECTIONS POLITIQUES ET PROFESSIONNELLES

#### Les élections politiques

Pour les scrutins du 22 avril et du 6 mai 2012 de l'élection du président de la République, puis des 10 et 17 juin 2012 des députés des 8 circonscriptions de l'Ille-et-Vilaine, les opérations préparatoires ont mobilisé durant plusieurs mois le bureau des élections :

- envoi des documents électoraux aux mairies (cartes d'électeurs, enveloppes, procès-verbaux affiches, documents de propagande, bulletins de vote...) en vue d'organiser les 835 bureaux de vote concernant les 700 000 électeurs du département ;
- mobilisation des fonctionnaires et des chômeurs pour la mise sous pli des documents de propagande organisée dans chaque arrondissement ;
- organisation des soirées électorales et proclamations des résultats à la suite des travaux des commissions de contrôle.

Dans le cadre des prochaines élections municipales seront prévus l'abaissement du seuil au-delà duquel les conseillers municipaux seront élus au scrutin proportionnel de liste à deux tours ainsi que les modalités de l'élection au suffrage universel des conseillers communautaires des EPCI à fiscalité propre.

#### Les élections professionnelles

Les élections à la chambre d'agriculture qui se sont déroulées de la mi-janvier au 31 janvier 2013 (vote par correspondance) ont concerné près de 57 000 électeurs pour 44 élus. Ces élections ont comporté une obligation de mixité dans les listes de candidatures. C'est également la première fois que les membres du collège « chefs d'exploitation » des chambres régionales sont élus au suffrage direct sur listes départementales. Les opérations de dépouillement se sont déroulées le 6 février 2013 sans incident.

## **6. PROMOUVOIR UN AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE**

### **6.1 Le soutien de l'Etat aux projets structurants pour le département**

#### **6.1.1 LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES PROJETS ROUTIERS EN ILLE-ET-VILAINE**

Les travaux se poursuivent sur l'échangeur de la Chênaie (RN176), l'Etat soutient ce projet à hauteur de 5,75 M € pour un montant total de 11,1 M €.

L'Etat a également pris part au financement de la suppression du carrefour à niveau de Montru sur la RN 137, pour un montant de 2,7 M € sur un coût total de 7,2 M €, avec une mise en service le 3 février 2012.

Le 25 juin 2012, la nouvelle section 2x2 voies entre Saint-Méen le Grand et Montauban de Bretagne a été mise en service.

De plus, différents projets d'études ont pu être réalisés en 2012 grâce au soutien financier de l'Etat : poursuite de la seconde phase de déviation de Saint-Méen sur la RN 164, doublement de la RN 176 jusqu'au pont de la Rance, mise hors d'eau de la déviation de Mordelles, protection phonique entre Mordelles et Treffendel.

#### **6.1.2 L'INVESTISSEMENT DANS L'AMELIORATION DU RESEAU FERROVIAIRE D'ILLE-ET-VILAINE**

La transformation des principales gares d'Ille et Vilaine en véritables pôles d'échanges multimodaux (PEM) bénéficie d'une aide de l'Etat.

Pour le PEM de Rennes, le contrat de pôle entre les partenaires du projet a été signé en juin 2012. Par ailleurs des opérations d'information du public ont été menées : exposition « Votre gare demain, le futur PEM de Rennes », réunions publiques avec les riverains.

Concernant le projet de Ligne à Grande Vitesse Bretagne Pays de Loire, la réalisation de la ligne entre Le Mans et Rennes est entrée dans une phase opérationnelle L'amélioration des liaisons entre Rennes-Brest et Rennes-Quimper a permis de relever la vitesse de circulation des trains.

En parallèle des avancées des travaux, les acquisitions foncières se poursuivent. L'enquête parcellaire s'est déroulée du 1er février au 2 mars 2012.

Un arrêté interpréfectoral du 15 mai 2012 autorise le maître d'ouvrage, dans le cadre de la construction de la LGV Bretagne-Pays de Loire, à déroger à certaines dispositions visant la protection des espèces. Un arrêté interpréfectoral du 2 juillet 2012 autorise le projet au titre de la loi sur l'eau.

Au 31 décembre 2012, on comptabilisait 77 personnes recrutées ou en formation dans le cadre du projet LGV.

#### **6.1.3 L'IMPLICATION DANS LA REALISATION DE LA FUTURE LIGNE B DU METRO RENNAIS**

Après la mise à l'enquête publique au premier trimestre 2012, la déclaration d'utilité publique relative à la ligne B du métro a été prise par un arrêté préfectoral du 31 août 2012.

Une convention d'engagement d'une subvention de 90,66 M € a été signée entre l'Etat, la caisse des dépôts et consignations et Rennes Métropole en 2012.

## 6.2 L'action de l'Etat pour la protection de l'environnement

### 6.2.1 LA PROTECTION DE L'EAU

#### Garantir le bon état écologique des cours d'eau

La question de la qualité de l'eau est prégnante en Ile-et-Vilaine, aussi les services de l'Etat agissent en faveur de la protection et du rétablissement du bon état écologique des milieux aquatiques.

Dans le cadre de la directive cadre sur l'eau qui a fixé un objectif de bon état écologique des eaux d'ici 2015, les services de l'Etat assistent et encouragent les 17 syndicats de bassins versants à mettre en œuvre les contrats territoriaux de bassin versant qui contiennent des actions visant à améliorer l'état morphologique des cours d'eau.

L'accent est également mis, dans le cadre de la directive nitrates, sur la prévention des impacts négatifs des élevages sur l'eau.

En 2012 de nouveaux formats de contrôle, testés en 2011, ont été déployés :

- contrôles selon la méthode de l'équilibre de la fertilisation azotée ;
- contrôles en cascade (contrôles des producteurs d'effluents, de leurs receveurs et de la cohérence entre les données fournies).

Les contrôles ont été réalisés en priorité dans les zones sensibles : Couesnon, Seiche, Semnon, Meu.

En matière d'assainissement collectif, un document départemental d'objectif a été rédigé en partenariat avec l'agence de l'eau Loire Bretagne. Ce document réalise un inventaire des stations et des systèmes d'assainissement qui impactent la qualité des milieux et qui pourront bénéficier d'un financement bonifié pour l'amélioration de leurs équipements.

#### Garantir la continuité écologique des cours d'eau

Un arrêté du préfet coordonnateur de bassin, du 22 juillet 2012, prévoit un classement composé de deux listes. La première identifie les cours d'eau dont l'état écologique est remarquable et qu'il faut donc préserver. La seconde vise des cours d'eau pour lesquels le rétablissement de la continuité écologique est nécessaire.

Environ 420 ouvrages ont été recensés sur la seconde liste et devront être mis en conformité au plus tard le 22 juillet 2017.

#### L'Etat accompagne les collectivités territoriales et acteurs locaux en matière de protection et de gestion durable des ressources en eau

Les services de l'Etat s'impliquent dans l'élaboration et la révision des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).

Ils s'impliquent également dans l'instruction de dossiers lois sur l'eau de projets d'aménagement en respectant les contraintes environnementales :

- faire sortir les zones humides des zones initialement classées comme urbanisables lors de révision de plans locaux d'urbanisme ;
- instruction et délivrance de DUP et d'autorisations au titre de la loi sur l'eau notamment sur les projets d'infrastructures (programme routier du Conseil Général, travaux LGV, projets RTE de renforcement des réseaux électriques – ligne b du métro de Rennes) et le développement urbain sous forme de ZAC à usage d'activités ou de logements (agglomération rennaise et secteur de Saint-Malo). 58 des 123 dossiers traités en 2012 ont été soumis à enquête publique.

## 6.2.2 LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE

En 2012, un investissement particulier a été conduit au titre de Natura 2000 pour l'élaboration des documents d'objectifs des sites « Côte de Cancale à Paramé », « Estuaire de la Rance-Ilôts Notre-Dame et Chevret », « Etangs du canal Ille-et-Rance » et « Vallée du Canut ».

Un bilan de la situation de la grande faune sauvage en Ille-et-Vilaine a été conduit en 2012. Ont été identifiés des points de tension du fait des dégâts (agricoles, sylvicoles, routiers) que peuvent causer certaines espèces et des mesures ont été décidées afin d'enrayer ces situations : plan de maîtrise des sangliers, bracelets de plan de chasse, battues administratives et forte croissance en 2012 des plans de chasse « chevreuil ».

En 2012, un plan d'action de lutte contre les espèces invasives a été élaboré afin d'endiguer le développement d'espèces du fait des impacts négatifs qu'elles engendrent sur la faune et la flore environnantes ( Rouée du Japon, frelon asiatique).

## 6.2.3 LA PROTECTION DU MILIEU MARIN

L'Etat veille à la bonne gestion des ressources maritimes :

- préparation de la convention pour une meilleure gestion des activités conchylicoles en baie du Mont Saint Michel ;
- 790 contrôles des pêches maritimes réalisés, pour 170 procès verbaux établis par le service et 185 transmis au Procureur de la République ;
- 170 autorisations de pêche professionnelle délivrées ;
- 7013 déclarations de captures de pêche traitées.

L'Etat assure une gestion raisonnée du domaine public maritime (délivrance des titres d'occupation du domaine public maritime, action de police des mouillages, définition de zones collectives de mouillage...).

L'Etat porte une attention particulière à la bonne qualité du milieu marin. En 2012, de nouvelles missions ont été définies :

- participation et suivi des processus de création des aires maritimes protégées, dont le projet du parc naturel marin normand-breton ;
- instruction des évaluations Natura 2000 et conseils aux porteurs de projets pour leur réalisation ;
- formation des agents sur la protection de l'environnement marin ;
- une vingtaine d'évaluations d'incidences instruites en 2012 ;
- une cinquantaine de prélèvements réalisés pour mesurer la qualité des eaux littorales ;
- 4 commissions des cultures marines, une commission de suivi sanitaire des zones de production des coquillages et 3 comités de pilotage « mer et police des pêches » ont été organisées.

## 6.2.4 LA CONDUITE D'UNE POLITIQUE ENERGETIQUE EFFICACE

La politique énergétique de l'Ille-et-Vilaine vise deux objectifs : l'augmentation des moyens de production du fait d'une situation électrique bretonne fragile, et la lutte contre le réchauffement climatique. Ces deux objectifs peuvent être poursuivis en parallèle par des moyens complémentaires. Aussi deux leviers principaux existent : le développement et la diversification de l'offre énergétique ainsi que la maîtrise de la consommation d'énergie.





Un document cadre à destination des collectivités locales et de leurs prestataires vise à mettre en œuvre les préconisations des lois Grenelle sur les enjeux énergie climat.

### *Le développement et la diversification de l'offre énergétique par la promotion des énergies renouvelables*

Concernant l'éolien, si plusieurs projets sont en cours d'étude (Feins, Andouillé-Neuville, Marcillé-Raoul), aucune réalisation n'a vu le jour en 2012. Cela s'explique par l'adoption de nouvelles réglementations que les porteurs de projets doivent prendre en compte : obligation d'implantation en zones de développement éolien (ZDE), règle des cinq mâts, réglementation classant les éoliennes en installations classées pour la protection de l'environnement.

La puissance totale autorisée, après validations de nouvelles ZDE, est de 460,50 MW.

La loi du 15 avril 2013 supprime les ZDE et la règle des cinq mâts.

Le développement du photovoltaïque s'est ralenti du fait de la dégressivité des tarifs de rachat de l'électricité produite.

En 2012, la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) est devenue le guichet unique départemental pour les projets méthanisation biomasse. Plusieurs actions d'information, de sensibilisation et d'échanges entre les différents acteurs ont été organisées par la DDTM auprès des collectivités locales, des exploitants agricoles et des acteurs et partenaires institutionnels.

On dénombre 6 installations en fonctionnement, 2 en construction et 1 en instruction financière pour une puissance raccordée à terme de 1 290 KW.

### *Contribuer à la maîtrise de la consommation énergétique (volet bâtiment)*

Les réunions de sensibilisation des acteurs de la construction sur l'application de la réglementation thermique des bâtiments ont été reconduites en 2012. Une lettre d'information sur la construction est publiée depuis 2012. Des contrôles de la qualité des constructions ont été réalisés.

Dans le cadre de la gestion de l'immobilier et du foncier de l'Etat, les services de l'Etat ont poursuivi la définition des outils de connaissance du patrimoine et de ses caractéristiques ainsi que la programmation de travaux pour la rénovation des bâtiments et leur mise en conformité réglementaire.

### 6.2.5 LA PREVENTION DES RISQUES D'ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT

Parmi les 6 887 installations classées recensées en Ile-et-Vilaine, 1 375 établissements sont soumis à autorisation :

- en secteur agro-alimentaire, 75 des 120 installations sont soumises à autorisation ;
- en secteur élevage, c'est le cas pour 968 des 4 133 installations ;
- en secteur industriel, 332 des 2 634 installations relèvent du régime de l'autorisation, parmi lesquelles 18 SEVESO (10 seuil haut et 8 seuil bas), 50 installations de traitement des déchets, et 50 carrières.

29 enquêtes publiques ont été organisées en 2012. Le CODERST (conseil de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques) a examiné 219 dossiers, dont 185 dossiers au titre des installations classées (129 soumis à autorisation), et 30 dossiers au titre de la loi sur l'eau. Le délai moyen d'instruction des ICPE soumis à autorisation a été de 300 jours.

Cette activité s'est inscrite dans les nouvelles dispositions du code de l'environnement :

- modifications de la nomenclature des installations classées, et mise en application du régime de l'enregistrement ;

- décret du 7 février 2012 relatif à la mise en place de commissions de suivi de sites qui se substituent aux CLIS (circulaire d'application du 15 novembre 2012), à la compétence de la CDNPS en substitution au CODERST pour les ICPE éoliennes, et à diverses mesures propres aux ICPE ;
- réforme des enquêtes publiques et des études d'impact à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, puis décret du 29 décembre 2012, portant obligation de communiquer par voie électronique les principaux documents constituant l'enquête publique (études d'impact notamment, en matière d'installations de stockage de déchets ou de carrières) ;
- différents textes sur les garanties financières de certains ICPE (décret du 3 mai 2012 et arrêtés du 31 mai 2012).

Parmi les dossiers instruits en 2012, on peut retenir :

- le projet de Rennes Métropole pour la modernisation de la déchetterie de Bruz ;
- le projet du SMICTOM du Centre Ouest pour la création d'une unité de compostage et d'une unité de stockage de déchets non dangereux à Gaël ;
- l'extension d'une carrière de roches massives sur les communes de Bais et Louvigné de Bais pour la société Pigeon a fait l'objet d'une instruction administrative. C'est le plus grand site de production de granulats sur le département. Des aménagements concernant le paysage ou le milieu biologique ont été proposés afin de réduire l'impact de cette extension.

Les évolutions de la nomenclature ICPE dans le domaine des déchets ont entraîné l'obligation de mettre à jour la situation administrative de nombreux établissements.

*Focus sur les améliorations environnementales apportées sur le site de la Janais:*

Le raccordement de PSA à la station d'épuration intercommunale Val de Seiche a permis d'améliorer son impact sur la Vilaine.

Des prescriptions d'urgence imposées à l'industriel responsable ont permis de faire cesser la pollution organique qui avait été constatée sur le ruisseau des Chênaies à Domagné.

Des sanctions administratives ont été prises contre une personne exploitant de manière illicite une carrière de granite. L'intervention des gendarmes a été nécessaire afin de faire cesser l'activité du contrevenant qui avait récidivé.

## 7. VEILLER A LA QUALITE DES SERVICES RENDUS PAR L'ETAT DANS LE DEPARTEMENT

### 7.1 L'amélioration des services rendus aux usagers

#### 7.1.1 LA LABELLISATION MARIANNE DE LA PREFECTURE

Le référentiel Marianne définit un ensemble de 19 engagements portant sur les modalités d'accueil des usagers dans les services publics. Sur la base des procédés mis en place depuis plusieurs années, ce référentiel a été instauré dans les services préfectoraux et les directions départementales interministérielles en septembre 2011. Sur chaque site, un groupe d'agents volontaires a défini, au vu de l'auto diagnostic et de l'enquête usagers réalisés, les bases d'amélioration de l'accueil à mettre en œuvre.

Des progrès notables ont été accomplis grâce aux travaux menés en matière de simplification du droit, du langage administratif et du développement de la dématérialisation des procédures.

L'accueil est également un vecteur d'image primordial du service public, susceptible d'induire la confiance ou la défiance de l'usager. Il représente un levier efficace d'amélioration de la qualité de service. Aussi tous les canaux de l'accueil (physique, téléphonique, courrier, courriel, réclamation mais aussi l'accueil virtuel via le site internet) ont été visés.

Les enquêtes réalisées auprès des usagers ont permis de définir des pistes d'amélioration. Le plan d'action mis en œuvre en Ille-et-Vilaine concerne notamment :

- l'installation d'un nouveau gestionnaire de file d'attente, plus performant, avec grands écrans permettant de diffuser des informations à destination du public reçu ;
- la mise en place d'un tableau d'affluence par service permettant de limiter les délais d'attente ;
- la réorganisation complète de l'accueil des étrangers avec la mise en place d'un pré accueil et d'un système de rendez-vous au bureau du séjour ;
- le suivi des délais de réponse aux courriers, courriels et réclamations ;
- la mise en place d'une cellule téléphonique dédiée au bureau de la circulation routière.

L'ensemble de ces améliorations a permis de proposer la labellisation « Marianne » des services de la préfecture, obtenue début 2013.

#### 7.1.2 LA VOLONTE AFFIRMEE D'AMELIORER LA PRODUCTIVITE DES TITRES D'IDENTITE ET DE CIRCULATION

##### *Les titres d'identité*

CNI	2011	2012
Ille-et-Vilaine	92 063	86 321
Rennes	75 161	69 758
Redon	9 541	9 507
Fougères-Vitré	7 361	7 056

Après un pic de production de 78 612 CNI enregistré en 2010 à Rennes, l'exercice 2012 (69 758 CNI) a retrouvé le niveau de l'année 2009 (70 051 CNI) nettement supérieur (+ 30 %) aux années précédentes, du fait de la centralisation à la préfecture, à effectifs constants, des dossiers de l'arrondissement de Saint-Malo.

Passeports	2011	2012
Ille-et-Vilaine	38 672	39 837

Malgré l'amélioration de la productivité grâce à un effort de modernisation et de dématérialisation, la croissance de la demande de titres d'identité (cartes nationales d'identité et passeports) couplée à la baisse des effectifs a conduit à une augmentation des délais de délivrance : délais de traitement en augmentation de 7 jours en 2011 (renfort exceptionnel d'effectifs) à 20 jours pour les CNI en 2012 et augmentation du délai de traitement des passeports de 4 jours à 17 jours.

Afin de réduire ces délais, les services poursuivent leurs efforts pour accroître la productivité de délivrances des titres et est prévu pour 2013 un renforcement, au moins à titre exceptionnel, des effectifs chargés de la délivrance des titres.

### Les cartes grises et les permis de conduire

L'augmentation du volume de production du système d'immatriculation à vie (de 154 393 en 2011 à 176 780 en 2012 en Ille-et-Vilaine avec une concentration de l'ordre de 80 %) des véhicules s'est accompagnée d'une diminution des délais de traitement des dossiers de cartes grises en différé de 15 jours en 2011 à 5 jours en 2012. Ce résultat a été obtenu dès le début de l'exercice 2012 grâce à une stabilisation de l'effectif à un niveau correspondant à la volumétrie, à une progression forte de la productivité au cours de l'année et au développement de la polyvalence entre les équipes du bureau de la circulation routière.

L'externalisation vers les professionnels de l'automobile représente 85 % des cartes grises délivrées pour les véhicules neufs, tandis que 68 % des véhicules d'occasion ont été immatriculés à la préfecture : les guichets accueillent en moyenne 280 à 300 visiteurs chaque matin. Depuis octobre 2012, les dossiers de cartes grises de la sous-préfecture de Redon sont centralisés à Rennes. Des contrôles ciblés sont effectués auprès des professionnels de l'automobile, qui aboutissent à des avertissements ou à des retraits d'habilitation.

La production de permis de conduire, relativement stable d'une année sur l'autre (de 40 311 en 2011 à 41 116 en 2012 avec une concentration de l'ordre de 80 % sur Rennes), s'accompagne d'un délai de traitement qui a augmenté de 10 jours en 2011 à 13 jours en 2012. L'exercice de cette activité s'inscrit en 2012-2013 dans un contexte de réforme du fonctionnement des commissions médicales intervenu en septembre 2012, des examens du permis de conduire portant sur les poids lourds et les motos en vigueur depuis le 19 janvier 2013. La numérisation des processus, depuis les 200 établissements d'enseignement à la conduite automobile, jusqu'à la fabrication des permis, grâce au déploiement en préparation la nouvelle application FAETON, est reportée en 2014. La formation des différents acteurs à l'utilisation de ce nouvel outil s'est cependant poursuivie par vagues successives en 2012/2013.

En amont, l'amélioration des procédures de traitement des dossiers et de l'organisation du service, dans le cadre de la démarche LEAN et du développement de la polyvalence, a permis d'accroître la productivité des équipes et de contenir les délais de délivrance de titres, malgré l'investissement nécessaire et les efforts préparatoires au déploiement de FAETON.

### 7.1.3 LA MODERNISATION AU PROFIT DES CONTRIBUABLES

#### Les guichets fiscaux uniques : l'achèvement de la fusion

En Ille-et-Vilaine, la fusion des administrations du Trésor public et des Services fiscaux s'est achevée le 1<sup>er</sup> juillet 2012 avec la création du 10<sup>ème</sup> et dernier service des impôts des particuliers (SIP) à Saint-Malo sud.

Cette organisation répond fortement aux attentes des usagers puisque lors de la campagne d'information 2012 sur les déclarations d'impôt sur le revenu, 74 800 usagers (67 500 en 2011) ont été reçus dont 9 500 dans les trésoreries de proximité (6 500 en 2011), soit globalement une augmentation de 10 %.

Parallèlement, l'accueil téléphonique lors de cette campagne 2012 est en léger retrait par rapport à 2011 avec 64 915 appels téléphoniques reçus pendant la campagne IR dont 90 % ont abouti. En revanche, l'information par internet a nettement augmenté durant cette période ; environ 10 000 courriels sont parvenus dans les SIP ou en remplissant un formulaire sur le site impots.gouv.fr.

Les services de la direction générale des finances publiques continuent à recevoir les usagers en fin d'année après la sortie des différents avis d'imposition puisque 119 454 usagers ont été reçus sur la période de septembre à décembre 2012 (119 842 usagers reçus en 2011). L'accueil fiscal de proximité est très sollicité puisque près de 45 000 de ces usagers se sont déplacés dans les trésoreries en 2012 (30 000 en 2011).

### *Des téléprocédures au service des contribuables*

Le recours à la télédéclaration de l'impôt sur le revenu continue d'augmenter en Ille-et-Vilaine où 178 396 usagers, soit 35,1 % des foyers fiscaux, ont souscrit une déclaration par internet. L'augmentation par rapport à 2011 est de 5,83 % avec 9 832 télédéclarants supplémentaires.

La dématérialisation des paiements des particuliers continue de progresser pour atteindre 58,26 % en 2012 comparé à 56,07 % en 2011. 14 527 nouveaux contrats dématérialisés ont été mis en place avec les usagers en 2012 sur un total de 97 675 contrats.

Pour les professionnels, suite à la nouvelle obligation de recours aux téléprocédures pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés depuis le 1er octobre 2012 et aux adhésions optionnelles, le nombre de télédéclarants au 31 décembre 2012 est de 29 030, soit une augmentation de 30 % par rapport au 31 décembre 2011.

## 7.1.4 LA TRANSFORMATION DES SYSTEMES BUDGETAIRE ET COMPTABLE POUR UNE GESTION PUBLIQUE PERFORMANTE

### *Trajectoire comptable : la bascule des comptes de l'Etat dans CHORUS*

L'exercice 2012 s'est caractérisé par la tenue des comptes de l'Etat sous le système Chorus. Après une phase de démarrage et d'appropriation, une phase de sécurisation a pu être menée à bien en 2012, grâce à l'implication de l'ensemble des acteurs : le bilan d'ouverture de l'Etat a pu être injecté dans Chorus ; puis, de nouveaux contrôles ont été conduits dans le cadre notamment d'une clôture infra annuelle et d'une première « pré clôture » le 30 novembre.

La clôture des comptes 2012 a été assurée dans le planning prévu avec une forte mobilisation du service comptabilité permettant ainsi d'obtenir de bons résultats qui confirment la bonne maîtrise de l'outil Chorus par l'ensemble des acteurs.

Sur la dépense de l'Etat, la fin de gestion a permis de traiter les paiements avec une plus grande fluidité. On relève une forte réduction du délai global de paiement des dépenses de l'Etat par la direction régionale des finances publiques d'Ille et Vilaine, qui est passé de 30,6 jours en 2011 à 22,13 jours en 2012.

Avec 487 125 demandes de paiement (soit une augmentation de 14,5 % par rapport à 2011), la DRFiP de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine se place au 2<sup>ème</sup> rang au niveau national, en ce qui concerne la volumétrie.

## 7.1.5 LE RENFORCEMENT DE LA COMMUNICATION VERS LES USAGERS

Les efforts de rationalisation et les réformes successives ont modifié l'action de l'Etat, son organisation et son fonctionnement. Afin de satisfaire la demande des usagers quant à la lisibilité et l'intelligibilité de l'action publique, il est nécessaire de renforcer la communication et de développer autant que possible l'information envers les usagers.

Aussi, au niveau départemental, différents outils ont été utilisés afin de réaliser ces objectifs :

- création d'outils de communication papier mis à disposition dans le hall d'accueil de la préfecture d'Ille et Vilaine et dans les sous-préfectures du département (informations pratiques et réforme du permis de conduire) ;
- affichages dans la préfecture ou les sous-préfectures en cas de changement d'horaires ;

- développement des informations sur le site internet de la préfecture en parallèle de l'augmentation de sa fréquentation (entre 39 415 et 57 792 visites par mois) ;
- développement de l'activité sur les réseaux sociaux (twitter et facebook) qui se traduit par une augmentation du nombre d'abonnés.

Une meilleure information des usagers passe également par un renforcement de la communication stratégique de l'Etat. Au-delà des communiqués et points presse, 5 thématiques ont fait l'objet d'actions de communication développées :

- thématique agriculture : présence sur un stand au salon des productions animales – carrefour européen (SPACE) et diffusion d'outils de communication du projet agricole et agroalimentaire régional ;
- thématique logement et étrangers : point presse présentation du dispositif d'hébergement d'urgence et communication autour de l'évacuation du squat de Pacé (point presse, communiqués) ;
- thématique « énergie » : conférences de presse et créations d'outils de communication pour faire comprendre les besoins énergétiques de la Bretagne ;
- thématique plan de lutte contre les algues vertes : création d'un quizz mis en ligne sur le site des services de l'Etat en Bretagne et sur le site du Télégramme ;
- thématique emploi et économie : création d'une plaquette « intelligence économique » diffusée sur l'ensemble du département, création d'une rubrique « intelligence économique » sur le site des services de l'Etat en Bretagne, création d'une plaquette Etat entreprises pour accompagner les entreprises en difficultés et les projets d'entreprises (explication des dispositifs et interlocuteurs institutionnels).

#### 7.1.6 LE PERFECTIONNEMENT DE L'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS DE L'ETAT

Dans le cadre de l'article 41 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, un audit portant sur l'ensemble des bâtiments occupés par les services de l'Etat a été réalisé.

En 2012, 50 bâtiments ont été visités par l'unité "bâtiments durables" de la DDTM sur 80 identifiés. En relation avec les gestionnaires des bâtiments visités, une étude a été faite afin de mettre en œuvre les solutions les plus efficaces et les moins onéreuses. Un tableau de synthèse est en cours de réalisation (prévu fin avril 2013) par la DDTM et servira de base à la programmation financière des travaux pour l'année 2013.

## **7.2 L'accompagnement des collectivités locales dans la décentralisation**

### 7.2.1 LA POURSUITE DE LA RATIONALISATION DE LA CARTE DE L'INTERCOMMUNALITE

#### Point de situation

En 2012, le département comptait 29 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, dont 3 communautés d'agglomération (C.A.) et 26 communautés de communes (C.C.). Ces chiffres sont stables depuis plusieurs années. Toutes les communes d'Ille-et-Vilaine, hormis celle de Dinard, appartiennent à un EPCI à fiscalité propre.

Le nombre de syndicats de communes et syndicats mixtes a, en revanche, diminué. Il demeure 175 syndicats en 2012, après la dissolution les années précédentes de 36 syndicats.

La répartition des différentes intercommunalités est la suivante :

Intercommunalités	2012
Pôle métropolitain	1
Communautés d'agglomération	3
Communautés de communes	26
Syndicats mixtes	35
Syndicat intercommunal à vocation multiple	10
Syndicat intercommunal à vocation unique	130
Institution interdépartementale	1
Total	206

### La mise en œuvre de la réforme des collectivités territoriales

L'année 2012 a été consacrée à la mise en œuvre du schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI), adopté par arrêté préfectoral du 23 décembre 2011, dans le cadre des objectifs fixés par la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales. Les principaux objectifs sont les suivants :

- couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre (rattachement de toutes les communes isolées) ;
- suppression des enclaves et discontinuités territoriales ;
- suppression très significative du nombre de syndicats de communes ;
- rationalisation des périmètres et mise en place de périmètres pertinents ;
- développement de la solidarité financière.

### Les orientations du schéma pour les syndicats

Trois axes d'évolution des structures syndicales sont mis en avant dans le schéma : la rationalisation des syndicats intervenant dans les domaines de l'eau (production et distribution), des déchets ménagers (collecte et traitement) et de 74 structures ciblées comme « à faible activité ».

Quatre syndicats ont été dissous en 2012.

### Les orientations du schéma pour les EPCI à fiscalité propre

Le schéma adopté a permis cette année de procéder aux modifications suivantes :

- l'adhésion de la commune de Laillé à la communauté d'agglomération Rennes Métropole ;
- le lancement de la procédure de modification des limites territoriales de la commune de Talensac afin d'assurer la continuité territoriale de la commune du Verger, membre de la communauté d'agglomération Rennes Métropole.

Les autres préconisations du schéma ont fait l'objet d'une consultation des collectivités concernées sur les périmètres définis dont les résultats ont été portés à la connaissance de la CDCI lors de la séance de décembre 2012. Cette instance a validé les résultats qui permettront de prendre les arrêtés des nouveaux périmètres en 2013 avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Seule une préconisation a fait l'objet d'une modification au cours de cette séance pour tenir compte de souhaits des communes de Messac et de Guipry de créer une commune nouvelle, point de départ à une recomposition des périmètres du sud du département : la majorité des communes composant la communauté de commune de Pipriac souhaitant rejoindre la CC du pays de Redon (sauf Guipry, Lohéac et Saint-Malo de Phily), les CC de Maure de Bretagne, l'ACSOR et la CC de Moyenne Vilaine et Semnon souhaitant s'associer, avec Guipry, Lohéac et Saint-Malo de Phily pour former un grand ensemble au sud de Rennes Métropole. Les consultations sur le

périmètre auront lieu en 2013. Ces dispositions entraîneraient une réduction du nombre de CC qui passeraient de 26 à 20, avec le maintien, parallèlement, des trois communautés d'agglomération.

Afin de poursuivre le dialogue de qualité engagé avec les élus, le schéma prévoit une stratégie de recherche de rapprochement ou de renforcement des coopérations entre les intercommunalités appartenant au même pays.

Parallèlement, une réflexion portant sur la création d'un pôle métropolitain à l'échelle du Pays de Rennes élargie aux EPCI voisins intéressés (l'approche par Pays est donc ici élargie) a été lancée et des groupes de travail créés sur trois domaines : transports, ScoT et domaine économique.

## 7.2.2 LE CONTROLE DE L'ÉTAT DE LA REGULARITE DES ACTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

### Contrôle de légalité

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, complétée par la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit, a diminué le nombre des actes obligatoirement transmissibles (décisions relatives à la police de la circulation et du stationnement, certaines décisions individuelles relatives à la fonction publique territoriale, les certificats de conformité en matière d'urbanisme, les débits de boissons temporaires). Ainsi, la préfecture a constaté une baisse sensible du nombre d'actes depuis 2005.

La direction des collectivités locales a reçu en 2012 un total de 29 309 actes prioritaires, contre 34 410 en 2011, lesquels se répartissent de la manière suivante :

Catégorie	Actes prioritaires reçus	Actes prioritaires contrôlés	Lettres d'observations	Taux de contrôle Actes contrôlés / Actes reçus
Commande publique	3 367	3 367	155	100%
Fonction Publique Territoriale	12 494	12494	14	100%
Actes d'urbanisme	6 018	6 018	64	100%
Autres actes	7 430	7 430	58	100%
Total	29 309	29309	291	100%

Dans le cadre de la dématérialisation, 15 525 actes ont été télétransmis en 2012 par les collectivités via l'application ACTES.

Le nombre de mises en demeure effectuées en 2012 par le Préfet en application de l'article L1216-16 du CGCT est de 4, et les déférés préfectoraux gagnés par le Préfet sont au nombre de 3.

### Contrôle budgétaire

Au cours de l'année 2012, le bureau des finances locales et des affaires scolaires a reçu 5 493 actes budgétaires des collectivités territoriales et établissements publics, contre 5 605 en 2011, dont 1 664 budgets primitifs et 3 829 comptes administratifs, budgets supplémentaires et décisions modificatives.

4 068 actes budgétaires ont été contrôlés en 2012, soit un taux de contrôle de 74 %.

Le contrôle budgétaire a abouti à 8 saisines de la chambre régionale des comptes, contre 10 en 2011, dont 4 pour non adoption du budget dans le terme légal, 4 pour déséquilibre budgétaire en raison de dissensions au sein du conseil municipal.



### Actes budgétaires réformés après intervention de la préfecture

Les actes faisant l'objet d'observations sont, à 73 %, rectifiés par les collectivités. Les observations restant sans suite sont celles faites à titre pédagogique ou celles pour lesquelles les éléments présentés par la collectivité permettent un classement sans suite.

#### 7.2.3 LES DOTATIONS FINANCIERES DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES

En 2012, les principales dotations de l'Etat aux collectivités d'Ille-et-Vilaine ont représenté près de 790 M € et se répartissent principalement de la manière suivante :

Dotation globale de fonctionnement (DGF)	440 397 221€
Dotation de solidarité rurale (DSR)	18 173 220€
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	11 105 677€
Fonds de compensation de la TVA (FCTVA)	64 991 995€
Allocations compensatrices de fiscalité locale et dotation pour perte de compensation d'exonération de fiscalité locale (conseil général)	7 528 519 €
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	8 380 778€
Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)	1 336 559€
Fonds européen de développement régional (FEDER)	1 253 828€
Travaux d'intérêts locaux (TIL)	3 672 960€





*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DE L'ILLE-ET-VILAINE**

**Directeur de la publication :**

Patrick STRZODA, Préfet de la Région Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine

**Directrice de la rédaction :**

Anabel LESOURD

**Rédacteurs :**

Jean-Hugues BARBE-CORMIER

Thomas JACQUES

**Maquette :**

Morgane MOULIN

**Crédit photo :**

Service communication de la préfecture de région

Cellule de Synthèse interministérielle